

ORAN :

Clôture des Olympiades africaines des métiers 2026

page 03

ED DIWAN

N°2416

Quotidien national d'informations culturelles - Samedi 21 Novembre 2026 - Prix : 15 DA Tirage 2000

Merad souligne l'attention particulière accordée à l'amélioration de la situation professionnelle des fonctionnaires des collectivités locales



page 3

Actualité



Attaf poursuit ses activités à Oslo dans le cadre de la réunion des ministres des Affaires étrangères d'Afrique et de l'Europe du Nord 2

ALGERIE - NIGER :

Une dynamique renouvelée de coopération et de rapprochement bilatéral 2

La Banque mondiale salue la "résilience" de l'économie algérienne et les performances du secteur hors hydrocarbures 2

LIGNE FERROVIAIRE MINIERE EST :

30 ouvrages d'art seront livrés "avant fin novembre en cours"

p 03

Attaf poursuit ses activités à Oslo dans le cadre de la réunion des ministres des Affaires étrangères d'Afrique et de l'Europe du Nord

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, poursuit ses activités dans le cadre de sa participation aux travaux de la 23e réunion des ministres des Affaires étrangères d'Afrique et des pays de l'Europe du Nord, qui se tient à Oslo (Norvège), sous le thème:

Le dialogue à l'ère de l'incertitude: unis pour un avenir prospère», indique vendredi un communiqué du ministère des Affaires étrangères. Le ministre d'Etat a tenu une série d'entretiens bilatéraux et pris part aux différentes activités inscrites au programme de cette réunion, qui a constitué une occasion d'échanger les vues et de renforcer la concertation sur les principales questions et les défis internationaux actuels, précise le communiqué. Les participants ont souligné «l'importance de consolider le partenariat entre les pays africains et les pays nordiques, ainsi que de renforcer la coordination et la coopération communes pour faire face aux défis croissants auxquels est confronté le système de l'action multilatérale». Ils ont également insisté sur la nécessité d'intensifier les efforts internationaux et d'accélérer le processus de réforme du système multilatéral, «afin de consacrer les principes de justice et d'équité, de garantir une représentation plus équilibrée des différents pays et de contribuer à l'édification d'un ordre international répondant aux aspirations des peuples», selon la même source.



M. Attaf prend part à Oslo à une table ronde consacrée au secteur de l'énergie

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a pris part à une table ronde consacrée au secteur de l'énergie, et ce, à l'occasion de la tenue de la 23e réunion des ministres des Affaires étrangères des pays africains et des pays d'Europe du Nord, dont les travaux ont été ouverts jeudi à Oslo (Norvège), indique un communiqué du ministère. Cette table ronde a constitué une occasion d'"échanger les vues sur les moyens de renforcer la sécurité énergétique en Afrique et de développer des modèles de croissance faisant des ressources énergétiques un levier de transformation industrielle, de création de richesses et d'emplois", précise le communiqué. A cette occasion, M. Attaf a présenté l'expérience algérienne dans le domaine de l'énergie, en tant qu'"un des piliers fondamentaux de l'économie nationale", mettant en lumière les efforts déployés par l'Etat pour garantir sa sécurité énergétique. Dans le même contexte, il a appelé à l'"adoption d'approches réalistes et équilibrées en matière de transition énergétique, tenant compte des spécificités, des besoins et des priorités nationales des pays africains, et garantissant une transition progressive et rationnelle, à même de contribuer à la création de valeur ajoutée, au renforcement des capacités de production et à la création d'emplois". Le ministre d'Etat a également eu l'occasion de rencontrer et d'échanger avec plusieurs représentants d'entreprises opérant dans le secteur de l'énergie, avec lesquels il a examiné "les perspectives d'investissement et de coopération dans ce domaine", mettant en avant, à cette occasion, "les atouts et les potentialités dont dispose l'Algérie, ainsi que les opportunités prometteuses qu'offre le continent africain dans le domaine énergétique". Dans ce cadre, M. Attaf a invité les représentants de ces entreprises à "saisir les opportunités d'investissement et de partenariat qu'offrent l'Algérie et l'Afrique, de manière à renforcer leur présence sur les marchés africains et à ouvrir de nouvelles perspectives de coopération économique et d'investissement", conclut le communiqué.

ALGERIE - NIGER :

Une dynamique renouvelée de coopération et de rapprochement bilatéral

Les relations entre l'Algérie et le Niger connaissent une nouvelle dynamique de rapprochement et de renforcement de la coopération bilatérale, portée par la volonté commune des deux pays d'approfondir leur partenariat dans plusieurs domaines stratégiques, notamment l'énergie, les hydrocarbures, la sécurité, l'hydraulique et l'environnement, a rapporté jeudi le quotidien nigérien "L'enquêteur". Cette dynamique s'est notamment traduite par la relance de projets structurants, dont le gazoduc transsaharien (TSGP), avec l'implication directe de la compagnie nationale Sonatrach dans les préparatifs du lancement des travaux du tronçon nigérien. Elle a également été consolidée par la signature, en octobre 2026, d'un mémorandum de coopération militaire, ainsi que par le développement des échanges entre les institutions nationales des deux pays, notamment dans les domaines des comptes publics et de la communication. Dans ce contexte, l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Algérie au Niger, Ahmed Saadi, joue un rôle actif dans la consolidation des relations bilatérales, depuis son retour à Niamey en février 2026, sur instruction du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Selon le quotidien "L'enquêteur", le diplomate algérien a contribué à la relance du dialogue entre les deux pays, à travers la multiplication des contacts et des passerelles institutionnelles, après une période de tensions régionales ayant affecté les relations entre Alger et Niamey. Le journal relève que M. Saadi a été reçu à plusieurs reprises au palais de la présidence nigérienne par le général Abdourahamane Tiani, soulignant son implication dans le suivi et la concrétisation des projets bilatéraux. Réaffirmant début novembre la volonté de l'Algérie d'approfondir son partenariat avec le Niger, l'ambassadeur contribue ainsi au renforcement d'une coopération multisectorielle, au service des intérêts communs des deux pays et du développement régional.

MEDEA :

Décès d'un homme dans l'incendie d'un appartement

Un homme de 64 ans a perdu la vie dans l'incendie d'un appartement survenu tôt ce vendredi matin dans la wilaya de Médéa, selon la Protection civile. Les secours sont intervenus à 5 h 40 pour éteindre le feu, qui s'était déclaré au deuxième étage d'un immeuble d'habitation du chef-lieu de la commune d'Ouled Brahim. La victime a été transférée à la morgue de l'hôpital local.

La Banque mondiale salue la "résilience" de l'économie algérienne et les performances du secteur hors hydrocarbures

L'économie algérienne, particulièrement le secteur hors hydrocarbures, a fait preuve de "résilience" en 2025, grâce aux investissements publics et une demande intérieure "solide", selon un nouveau rapport de la Banque mondiale (BM) rendu public jeudi. "L'économie algérienne a enregistré une croissance estimée à 3,8 % en 2025, soutenue par un niveau élevé d'investissement public. L'activité a été portée par la résilience du secteur hors hydrocarbures, dont la croissance est estimée à 4,2%, tandis que le secteur des hydrocarbures aurait progressé de 1,5%", selon l'édition de l'automne 2026 du rapport de suivi de la situation économique en Algérie de la Banque mondiale, intitulée "Recettes des hydrocarbures et résilience budgétaire". La BM maintient ainsi inchangées ses précédentes prévisions de croissance pour l'Algérie pour 2025 et 2026. Les performances enregistrées ont été soutenues par "une demande intérieure dynamique, alimentée par l'investissement public et une consommation privée robuste", souligne la BM, ajoutant que l'inflation est tombée en 2025 à 1,4% "son plus bas niveau depuis des années". Le déficit budgétaire s'est réduit à 10,4% du PIB contre 14% en 2024 "grâce à la bonne tenue des recettes hors hydrocarbures, notamment les dividendes exceptionnels versés par les entreprises publiques", note l'institution internationale. "L'Algérie a fait preuve d'une réelle résilience, avec une croissance qui se maintient bien en dehors du secteur des hydrocarbures", a déclaré Cemile Hacibeyoglu, représentante résidente du Groupe de la Banque mondiale pour l'Algérie, citée dans un communiqué de la BM publié jeudi sur son site web. Le pays dispose, selon elle, de "fondamentaux pour bâtir une économie plus diversifiée et plus compétitive, et les choix de politique publique à venir joueront un rôle décisif pour libérer davantage son potentiel". S'agissant des perspectives avancées dans le rapport, "la croissance du PIB devrait atteindre 3,7% en 2026, avec une reprise de la production d'hydrocarbures, en hausse de 3,8 % à la suite de l'assouplissement des quotas de production de l'OPEP". Le déficit du compte courant devrait, selon les mêmes projections, "se réduire sensiblement à 2,9% du PIB en 2026, soutenu par un environnement de prix des hydrocarbures plus favorable". La réduction du déficit budgétaire est "un signe encourageant qui démontre la capacité de l'Algérie à mobiliser des sources de financement au-delà des seules recettes issues des hydrocarbures", souligne la BM.



ED-DIWAN
Quotidien National d' Informations
Edité par EURL Société Seghir de communication
Le Site : www.fr.eddiwan.dz

BUREAU D'ORAN :
12 BD DE L'ALN / E - ORAN
BUREAU D'ALGER :
Cite bois des pins ALGER
Directrice de la publication
FATIMA-ZOHRA SEGHIR

Impression : SIA
Z I el Alia - Beb Ezzouar - Alger
DIFFUSION: eldjazairdoc.com
« Pour votre Publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur-Alger.
Téléphone : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45/020.05.13.77
agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Le Site :
www.fr.eddiwan.dz
Email :
contact@eddiwan.dz
esc.societe@gmail.com
0660 74 95 86
Service Publicité
Tel : 0770 77 03 30
FAX : 042 30 81 57

Les textes et les photographies envoyés ou remis à la rédaction ne peuvent être rendus ni faire l'objet d'aucune réclamation. Reproduction interdite de tout article sauf accord de la direction du journal.

LIGNE FERROVIAIRE MINIERE EST :

30 ouvrages d'art seront livrés "avant fin novembre en cours"

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, a indiqué jeudi à Guelma que les 30 ouvrages d'art en réalisation entre Bouchegouf (Guelma) et Ain Senour (Souk Ahras) dans le cadre du projet de doublement, de correction et de modernisation de la ligne ferroviaire minière Est (Annaba à Tébessa sur 422 km), seront livrés "avant fin novembre en cours".



Le ministre qui inspectait l'avancement de cette ligne dans la commune de Bouchegouf, aux côtés du wali de Guelma, Samir Chibani, a estimé que la période nous séparant de la fin du mois de novembre est " suffisante pour achever les travaux restants sur ces 30 ouvrages où les travaux les plus importants sont terminés".Les chantiers en question fonctionnent sur un rythme soutenu le long du tronçon de voie ferrée reliant Bouchegouf à Ain Senour sur une distance de 72 km, dont 40 km dans la wilaya de Guelma où sont situés 15 grands ouvrages d'art, soit 13 ponts et 2 tunnels.M. Djellaoui s'est félicité du "bon rythme des travaux" sur ce tronçon de la section médiane Bouchegouf-Dréa (Souk Ahras), longue de 171 km et relevant du projet de la ligne minière Est, soulignant l'achèvement, à ce jour, de l'ensemble des principaux travaux au niveau des ouvrages d'art, ainsi que la libération de l'emprise destinée à accueillir la future voie ferrée.Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base a inspecté, lors de cette visite, les différents chantiers ouverts entre les communes de Bouchegouf et de MedjezSfa où il a constaté l'achèvement du passage inférieur réalisé près de Bouchegouf ainsi que des travaux de construction des ponts n 1 (667 m) et n 2 (500 m), à MedjezSfa.Il s'est également enquis des préparatifs en cours pour la mise en place de la voie ferrée au niveau du pont n 4 qui s'étend sur plus de 350 mètres, ainsi que des travaux sur d'autres sites dispersés le long du tronçon situé dans la wilaya de Guelma.M. Djellaoui n'a pas manqué d'encourager les travailleurs activant sur les chantiers inspectés à qui il a transmis "les remerciements du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en reconnaissance de leurs efforts et de leur engagement dans la réalisation de ce projet stratégique".Il a néanmoins insisté sur "la nécessité de poursuivre les efforts et d'accélérer le rythme des travaux afin de garantir l'achèvement du projet dans les délais impartis".Pour rappel, la ligne ferroviaire minière Est, projet stratégique destiné notamment au transport du phosphate, relie le port d'Annaba à la mine de phosphate de Bled El Hadba, dans la wilaya de Tébessa.Son tracé, long de 422 km, passe par les wilayas d'Annaba, d'El Tarf, de Guelma, de Souk Ahras et de Tébessa.

ORAN :

Clôture des Olympiades africaines des métiers 2026



La ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Nassima Arhab, a présidé, jeudi soir à Oran, la cérémonie de clôture des Olympiades africaines des métiers 2026, organisées sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avec la participation d'environ 600 candidats représentant 18 pays africains dans 45 spécialités. La cérémonie de clôture de cet événement s'est déroulée en présence du commissaire de l'Union africaine chargé de l'Education, des Sciences, de la Technologie et de l'Innovation, Gaspard Banyankimbona, du président de l'organisation mondiale des compétences "WorldSkills", Francis Hourant, ainsi que du ministre tunisien de l'Emploi et de la Formation professionnelle, RiadhChaoued. Ont également pris part à cette cérémonie le ministre mauritanien de la Formation professionnelle, de l'Artisanat et des Métiers, Mohamed Ma El AïnineOuldEyih, le ministre de l'Education et de la Formation professionnelle de la République sahraouie, Abdelkader Taleb Omar, la ministre d'Etat rwandaise chargée de l'Education, Claudette Irere, le ministre zimbabwéen de l'Enseignement supérieur, de l'Innovation, des Sciences, de la Technologie et du Développement, Frederick Shava, le ministre somalien du Travail et des Affaires sociales, Salem AliouIbrow, ainsi que la secrétaire d'Etat tchadienne chargée de la Formation professionnelle, KhadidjaAdoumaAtemir. Dans une allocution prononcée à cette occasion, la ministre a affirmé que ce rendez-vous africain a démontré "que l'Algérie est capable, grâce à ses compétences et à sa jeunesse, d'organiser de grandes manifestations, à l'image de cet événement qui a révélé d'importantes potentialités". Elle a également souligné que les acteurs du secteur ont prouvé que "l'excellence et l'innovation constituent leur moteur". La cérémonie de clôture a été marquée par la distinction des lauréats des compétitions des Olympiades des métiers, organisées au Centre des conventions Mohamed-Benahmed d'Oran durant quatre jours. A cette occasion, les trois premiers lauréats de chacune des 45 spécialités professionnelles, réparties sur six domaines de métiers, ont été récompensés, portant ainsi le nombre total de lauréats à 135 candidats. Dans des déclarations à l'APS, plusieurs lauréats ont exprimé leur joie à la suite de cette consécration, affirmant leur détermination à poursuivre leurs efforts et à développer leurs compétences afin de réaliser davantage de succès à l'avenir. Dans ce contexte, Mohamed Islam Zerrouki, stagiaire au Centre de formation professionnelle Chadhli-Bendahmane de la wilaya de Saïda, s'est dit heureux d'avoir décroché la première place dans la spécialité de l'électricité automobile aux Olympiades africaines des métiers. Il a appelé les jeunes à rejoindre les établissements de formation professionnelle et à œuvrer au perfectionnement de leurs compétences, afin de donner le meilleur d'eux-mêmes et de contribuer au service de la nation. De son côté, le candidat tunisien Oussama Al-Ouaini, stagiaire dans la spécialité de la boulangerie, a exprimé sa grande joie d'avoir remporté la première place dans une compétition ayant réuni 23 candidats. Il a estimé que cette consécration revêtait une saveur particulière, puisqu'elle a été obtenue en Algérie, "le pays des martyrs".Quant à la stagiaire MagasSoundous, de la wilaya de Boumerdès, lauréate de la première place dans la spécialité de l'art floral, elle a fait part de sa satisfaction quant à cette distinction, d'autant plus qu'elle vient s'ajouter à ses précédentes consécrations aux niveaux de la wilaya et national.Cette manifestation, qui s'est déroulée sur quatre jours, a attiré près de 40.000 visiteurs et enregistré la participation d'environ 600 stagiaires et professionnels représentant 18 pays africains. Plus de 400 bénévoles ont également été mobilisés pour assurer le succès de ce rendez-vous professionnel continental.

Merad souligne l'attention particulière accordée à l'amélioration de la situation professionnelle des fonctionnaires des collectivités locales

Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Brahim Merad, a souligné, jeudi, l'attention particulière accordée par son secteur à l'amélioration de la situation professionnelle des fonctionnaires des collectivités locales, relevant que la valorisation de leurs compétences et l'élargissement de leurs perspectives professionnelles constituent un pilier essentiel pour la réussite de la réforme de l'administration locale et l'amélioration de ses performances. Lors d'une séance plénière au Conseil de la nation, consacrée aux questions orales adressées à plusieurs membres du Gouvernement, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Nadjiba Djilali, M. Merad a précisé que son secteur "accorde une attention particulière à l'amélioration de la situation professionnelle des fonctionnaires des collectivités territoriales et poursuit ses efforts visant à renforcer leurs droits, convaincu que la valorisation de leurs compétences et l'élargissement de leurs perspectives professionnelles constituent un pilier essentiel pour la réussite de la réforme de l'administration locale, et l'amélioration de ses performances et de la qualité des services publics fournis aux citoyens". Ces efforts s'inscrivent, a-t-il expliqué, dans le cadre de "la concrétisation de la vision du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui accorde une grande importance à la commune, considérée comme la vitrine de l'Etat et l'institution la plus proche du citoyen". A ce titre, le ministre a révélé que, dans le souci "d'assurer la cohérence des parcours professionnels des fonctionnaires des collectivités locales et de répondre à leurs aspirations en matière de promotion et de valorisation des diplômes universitaires", son secteur a "initié l'élaboration d'un projet de décret exécutif modifiant et complétant les dispositions du décret exécutif n 11-334 portant statut particulier des fonctionnaires des administrations des collectivités territoriales en vue de créer un grade d'administrateur territorial analyste, permettant ainsi aux fonctionnaires de la filière de l'administration générale au niveau des communes, remplissant les conditions requises, d'accéder à ce grade par voie de promotion.La promotion sur titre est accordée aux fonctionnaires ayant obtenu, après leur recrutement, un diplôme de master ou un diplôme reconnu équivalent dans les spécialités requises, ou par voie d'examen professionnel ou de promotion au choix, conformément aux conditions qui seront fixées par le texte modifié. Répondant à une autre question relative aux procédures d'octroi des autorisations d'exploitation d'une activité commerciale ambulante dans un emplacement fixe, dans le cadre du dispositif du microcrédit, qui concerne notamment les jeunes souhaitant créer des activités économiques et des microprojets, M. Merad a précisé que l'octroi de ces autorisations "nécessite une étude minutieuse prenant en considération la nature de l'activité, son emplacement et son impact sur la circulation et la sécurité des piétons, ainsi que l'absence de toute entrave aux passages, aux routes, aux accès aux immeubles et aux équipements publics, ou d'occupation anarchique des trottoirs et des espaces réservés à l'usage public, tout en veillant à éviter toute atteinte à l'environnement urbain ou aux activités commerciales permanentes avoisinantes". Abordant, par ailleurs, les mécanismes de traitement des recours relatifs aux listes des bénéficiaires de logements publics, M. Merad a souligné que "la commission de recours de wilaya examine les recours au cas par cas et mène les enquêtes de terrain et administratives nécessaires afin d'y statuer définitivement, soit en confirmant les décisions de la commission de daïra, soit en les modifiant, dans un délai n'excédant pas 30 jours. Les résultats des travaux de cette commission sont ensuite transmis à la commission de daïra concernée, aux fins de remplacer les bénéficiaires dont les attributions ont été annulées par d'autres noms figurant sur la liste supplémentaire, conformément au principe de priorité". A la lumière de ces décisions, "la commission de daïra arrête la liste définitive des bénéficiaires et la transmet au wali, qui la fait parvenir au président de l'Assemblée populaire communale (APC) concernée, en vue de son affichage au siège de la commune dans un délai de 48 heures", a indiqué M. Merad.

M. Chaib préside une rencontre interactive avec des opérateurs économiques et des investisseurs de la diaspora

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, M. Sofiane Chaib, a coprésidé, jeudi, avec la ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mme Houria Meddahi, une rencontre interactive par visioconférence avec des opérateurs économiques, des investisseurs et des porteurs de projets issus de la communauté nationale établie dans nombre de pays européens, consacrée à la présentation des opportunités d'investissement touristique en Algérie et à l'examen des moyens de renforcer la contribution des membres de la communauté nationale à l'étranger au développement de ce secteur important, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères.



L'organisation de cette rencontre "s'inscrit dans le cadre des efforts déployés, en application des orientations des hautes autorités du pays, en vue de mobiliser les potentialités de la diaspora et de renforcer sa contribution au développement de l'économie nationale, à travers l'adoption d'une approche globale fondée sur l'intensification de la communication directe avec les opérateurs économiques et les porteurs de projets issus de cette communauté, et l'encouragement à saisir les opportunités d'investissement disponibles, notamment celles offertes par le secteur du tourisme", précise la même source. Au cours de cette rencontre interactive, le secrétaire d'Etat a réaffirmé l'importance de "valoriser les expériences, les compétences et les capacités d'investissement des membres de la communauté nationale établie à l'étranger, ainsi que de renforcer leur contribution au développement de ce secteur", mettant en avant "les efforts déployés par le gouvernement pour développer les cadres et les mécanismes appropriés à la mobilisation de ces potentialités et à l'orientation efficace des contributions de la communauté vers la concrétisation de projets économiques tangibles". De son côté, Mme Meddahi a mis en avant "la place stratégique qu'occupe le secteur du tourisme dans les efforts de diversification de l'économie nationale", passant en revue "les potentialités touristiques considérables et diversifiées dont dispose l'Algérie, ainsi que les opportunités prometteuses et les domaines ouverts à l'investissement pour les membres de la communauté nationale établie à l'étranger, à la faveur des facilités et des mesures incitatives prévues par le cadre juridique et institutionnel pour encourager l'investissement et développer l'activité touristique". Elle a également souligné l'importance d'attirer les compétences et les expertises dont disposent les membres de la communauté nationale établie à l'étranger, notamment dans les domaines des technologies de la communication, de la gestion et du management moderne, et de tirer profit de leurs expériences professionnelles pour renforcer les efforts en cours visant à moderniser l'activité touristique et à améliorer la qualité des prestations fournies. Cette rencontre a été marquée par un riche débat interactif, ponctué d'interventions des participants ayant permis un échange de vues concernant les opportunités d'investissement dans le secteur du tourisme en Algérie, ainsi que la présentation des initiatives et des projets proposés, outre l'exposé des préoccupations liées à leur concrétisation et l'examen des moyens de les accompagner en coordination avec les parties compétentes. Cette rencontre a également connu la participation active des représentants des secteurs et organismes nationaux concernés par l'investissement touristique et les services hôteliers, en présence des chefs des centres consulaires à Paris, Marseille, Strasbourg, Genève, Bruxelles et Metz.

Sonelgaz International signe trois contrats pour réaliser de nouveaux projets énergétiques en Côte d'Ivoire

La société Sonelgaz International, filiale du groupe Sonelgaz, et la Compagnie ivoirienne de l'énergie (CI-Energies) ont signé, à Abidjan (Côte d'Ivoire), trois contrats stratégiques de coopération dans les domaines de la production et de la distribution d'électricité, en vue de réaliser de nouveaux projets énergétiques en Côte d'Ivoire portant sur la réalisation d'une centrale électrique d'une capacité de 40 mégawatts, ainsi que sur la fourniture et l'installation d'équipements de distribution électrique, indique un communiqué du groupe Sonelgaz. Ces contrats ont été signés mercredi à Abidjan, en marge de la deuxième édition du Salon international des ressources extractives et de l'énergie (SIREXE 2026), organisé du 18 au 22 novembre, en présence du ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, et du ministre de l'Energie et des Energies renouvelables, Mourad Adjal. Il s'agit d'une convention-cadre définissant les contours de la coopération et du partenariat entre les deux entreprises ainsi que leurs domaines d'intervention communs, d'un contrat portant sur la réalisation d'une centrale électrique d'une capacité de 2x20 mégawatts, équipée de turbines à gaz mobiles, et d'un autre relatif à la fourniture et à l'installation d'équipements de distribution électrique, destinés à développer le réseau de distribution et à améliorer les infrastructures électriques en Côte d'Ivoire, précise la même source. Dans ce cadre, M. Adjal a eu des entretiens bilatéraux avec le ministre ivoirien des Mines, du Pétrole et de l'Energie, Mamadou Sangafowa Coulibaly, sur les moyens de renforcer la coopération bilatérale et d'élargir les domaines de partenariat entre les deux pays dans le secteur de l'énergie, notamment en matière de production, de transport et de distribution d'électricité, outre le développement des partenariats techniques et des investissements et l'échange d'expertises et d'expériences entre les entreprises algériennes et ivoiriennes. La signature de ces contrats consacre le passage des relations de coopération entre les deux parties du stade de la coordination et de l'échange d'expertises à la phase de concrétisation sur le terrain des projets, en mettant à profit les capacités techniques et d'ingénierie ainsi que le savoir-faire accumulé par les entreprises algériennes dans les différentes filières de l'industrie électrique, ajoute le communiqué. Cette coopération reflète, par ailleurs, la présence croissante de Sonelgaz International sur le continent africain, sa volonté d'étendre ses activités hors du territoire national et sa contribution à la réalisation de projets énergétiques répondant aux besoins des pays africains, de manière à soutenir le développement des infrastructures et l'amélioration des prestations électriques. Cette démarche s'inscrit dans la dynamique marquant les relations de coopération algéro-africaine, visant à nouer des partenariats économiques durables et à renforcer l'intégration continentale, tout en valorisant l'expertise algérienne au service de l'accompagnement des projets de développement et d'énergie en Afrique.

TRAVAUX PUBLICS :

Djellaoui satisfait de l'avancement des travaux d'extension du port phosphatier d'Annaba

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, a exprimé, jeudi à Annaba, sa satisfaction quant à l'avancement des travaux d'extension du port phosphatier et au rythme de réalisation des différentes infrastructures, notamment le quai minéralier inscrit dans le cadre du projet de phosphate intégré. Inspectant les différents chantiers du projet, le ministre, accompagné du wali d'Annaba, Abdelkrim Lamouri, a pris connaissance de l'état d'avancement des travaux de réalisation des infrastructures liées au quai minéralier, qui s'étend sur 1.600 mètres et comprend une plateforme arrière de 82 hectares. M. Djellaoui s'est félicité, à cette occasion, des moyens humains et matériels mobilisés pour la réalisation de ce projet, notamment de l'engagement d'un deuxième navire spécialisé dans les travaux de battage des pieux et de sécurisation des travaux maritimes. Dans ce cadre, et d'après les explications fournies sur place, les opérations de battage ont porté sur 1.180 pieux sur les 1.322 prévus, à un rythme de 7 à 10 pieux par jour. Par ailleurs, 107 poutres en béton armé ont été posées et 880 dalles préfabriquées en béton armé réalisées au titre des travaux de superstructure du quai. Le ministre a également inspecté les travaux de dragage et de remblayage, où il a constaté que le volume de terre excavée a atteint les 11 millions de m3 sur les 13 millions de m3 prévus, le bassin devant atteindre 13 m de profondeur. En ce qui concerne les travaux de remblai utilisant du sable de mer, la quantité réalisée au niveau de la plateforme arrière du quai a atteint environ 2,3 millions de m3 tandis que le volume total remblayé a dépassé les 3,4 millions de m3. Parallèlement, les travaux de densification du sol par vibration (vibrocompactage), et l'utilisation de drains verticaux préfabriqués se poursuivent dans le but d'améliorer les caractéristiques du sol, de renforcer sa capacité à supporter les charges et de garantir la stabilité des installations portuaires. D'autre part, environ 4,32 millions de tonnes de blocs de pierre sur les 5,5 millions de tonnes programmées ont été mises en place dans le cadre des travaux d'enrochement destinés à étendre et à renforcer l'ancienne digue pour assurer la protection des installations portuaires contre les vagues et les courants marins. M. Djellaoui a insisté, en clôture de sa visite, sur la nécessité de poursuivre les travaux sur la même dynamique en renforçant la coordination entre les différents intervenants, l'objectif étant d'achever les travaux et de livrer le projet dans les délais impartis.

RAMDANE HAOUCHENE DANS « L'INVITE DU JOUR » :

Le projet d'alimentation en eau potable de la région de Tin Zaouatine réceptionné dans 12 mois

Lancé lundi dernier par le ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza, le projet stratégique visant à assurer l'alimentation en eau potable de la région de Tin Zaouatine, dans la wilaya d'In-Guezzam, sera réceptionné dans 12 mois, a assuré le directeur central de l'exploitation et de la maintenance à l'Algérienne des eaux (ADE), Ramdane Haouchene. Afin d'aller le plus rapidement possible dans la réalisation de ce projet, dont la réception est prévue dans 12 mois, quatre entreprises nationales seront en charge de cette mission, a indiqué, ce jeudi, M. Haouchene lors de son passage dans l'émission « L'invité du jour » de la Chaîne 3 de la Radio algérienne. « Les quatre entreprises vont intervenir séparément et indépendamment les unes des autres », a-t-il précisé. Détaillant ce chantier d'envergure, l'intervenant a indiqué qu'il sera composé d'un premier lot de réalisation de cinq forages, d'une profondeur de 500 mètres linéaires chacun. Ces forages seront reliés par un réseau de collecte, long de 10 km, réalisé avec des conduites PEHD (160). « Cette eau sera acheminée vers un réservoir de 1 000 mètres cubes à travers quatre stations de pompage pour arriver à un réservoir de tête de 2 fois 2 000 mètres cubes et ensuite l'acheminer vers Timiaouine », a expliqué le responsable à l'ADE, précisant que le projet sera d'une capacité d'eau de 100 litres par seconde qui avoisine les 8 600 à 9 000 mètres cubes par jour. « Cette quantité est suffisante pour alimenter à l'horizon 2050 les 32 000 habitants de Timiaouine », a affirmé l'orateur. Concernant la qualité de l'eau dont bénéficiera la région de Tin Zaouatine, l'invité de la Chaîne 3 a assuré que l'eau de Tanezrouft est de très bonne qualité et qu'elle n'a besoin que d'une désinfection. Par ailleurs, M. Haouchene a indiqué que ce projet stratégique aura d'autres retombées positives sur les populations locales. Outre le fait de profiter de cette denrée essentielle et vitale, il y aura également la création d'un certain nombre de postes d'emploi, ainsi que l'activité économique qui va se développer tout autour. Prévu sur un linéaire de 250 kilomètres, et doté d'une enveloppe globale de 27 milliards de DA, ce projet stratégique, une fois réceptionné, permettra le transfert d'eau potable depuis la nappe phréatique de Tanezrouft (Bordj Badji-Mokhtar) vers Timiaouine, dans la région de Tin Zaouatine (In-Guezzam).

GAZODUC TRANSSAHARIEN :

Une délégation algérienne examine à Niamey l'accélération du processus de réalisation du projet

Une délégation algérienne a examiné, à Niamey, avec le secrétaire général du ministère nigérien du Pétrole, Abdoulkarim Mohamed Ali, plusieurs volets et préalables liés à l'accélération du processus de réalisation du projet de gazoduc transsaharien (TSGP) dans sa partie nigérienne, indique jeudi un communiqué de Sonatrach. La délégation algérienne est composée de cadres du ministère des Hydrocarbures, de l'activité Transport par canalisation de Sonatrach et de l'Entreprise nationale de canalisation (ENAC), filiale de Sonatrach, en mission de travail au Niger du 17 au 20 novembre. Cette rencontre, tenue mardi, s'inscrit dans le sillage des travaux de construction du tronçon algérien, déjà engagés par Sonatrach, marquant une avancée importante dans la réalisation de cette infrastructure énergétique régionale. Elle s'inscrit également dans le cadre de l'engagement de la partie nigérienne à accélérer les préparatifs liés au TSGP, projet énergétique stratégique, destiné à relier le Nigeria à l'Algérie en traversant le territoire nigérien. Les discussions avec la partie nigérienne ont porté notamment sur l'accélération des études techniques relatives au tracé du gazoduc sur le territoire nigérien et le recueil des informations en relation avec les différentes phases du projet, ainsi que la confirmation du tracé modifié par le Niger et l'évaluation de son impact. Les deux parties ont également abordé l'identification des prestations et des études à prévoir dans le périmètre des travaux, la possibilité de participation des entreprises locales nigériennes aux prestations et aux études réglementaires, conformément aux engagements déjà annoncés, ainsi que les modalités de création par l'ENAC, chargée de la réalisation des études de tracé, d'une succursale au Niger. Cette deuxième réunion de coordination technique s'inscrit dans le cadre de la poursuite des engagements de l'Algérie à œuvrer à consolider ses partenariats stratégiques avec les pays africains frères et à renforcer la présence du groupe Sonatrach sur la scène énergétique continentale et internationale, conclut le communiqué.

ORAN:

Appel à l'adoption des nouvelles technologies dans la gestion des établissements hôteliers

Les participants à la session régionale de formation intitulée "Modernisation et mise à niveau du secteur hôtelier: entre les exigences de la transformation numérique, la gestion des risques et les mécanismes d'accueil et d'hospitalité", dont les travaux se sont achevés, jeudi à Oran, ont appelé à accélérer le processus de transformation numérique et à adopter les nouvelles technologies dans la gestion des établissements hôteliers.

Ils ont également insisté sur la nécessité d'améliorer la qualité des prestations, de renforcer la qualification des ressources humaines et d'assurer leur formation continue. Les participants à cette session de formation, qui a regroupé près de 150 gestionnaires d'établissements hôteliers représentant 11 wilayas de l'Ouest du pays, ont recommandé d'intégrer l'esprit entrepreneurial dans les programmes des écoles et des instituts de formation. Ils ont également préconisé l'organisation de sessions de formation au profit des travailleurs et des cadres des établissements hôteliers, notamment dans les domaines de la numérisation, des plateformes numériques et des sites web dédiés à la formation. Les recommandations ont également porté sur l'adoption d'applications numériques permettant d'évaluer la qualité des prestations hôtelières, de recueillir les préoccupations des clients et d'y apporter des réponses appropriées, ainsi que le développement des compétences des ressources humaines dans les domaines de la gestion hôtelière et du marketing électronique. L'amélioration et le développement des sites web des établissements hôteliers, l'encouragement des établissements hôteliers à adopter des plateformes électroniques de réservation et de paiement en ligne, afin d'améliorer la qualité des services et de faciliter les transactions pour les clients, la mise en place de mécanismes périodiques de suivi et d'évaluation de l'avancement des établissements hôteliers dans l'application des normes de modernisation et de transformation numérique, figurent aussi parmi les recommandations émises par les participants. Pour rappel, cette session de formation organisée sur deux jours à l'initiative du ministère du Tourisme et de l'Artisanat, a été marquée par une série de conférences portant notamment sur les thèmes suivants: "La transformation numérique dans les établissements hôteliers : un choix stratégique et non une simple option", "Les orientations du secteur vers la numérisation des établissements hôteliers", "La gestion intelligente au sein de l'établissement hôtelier" et "la gestion des risques, des crises et des situations d'urgence". Le programme a également comporté un atelier consacré à la "Numérisation des services hôteliers dans le secteur privé: présentation d'expériences de terrain", dans le but de favoriser l'échange d'expériences et de prendre connaissance des pratiques adoptées dans ce domaine.



CONSTANTINE :

Ouverture de l'année judiciaire

À l'occasion de l'ouverture officielle de l'année judiciaire, ce jeudi, le procureur général et le président de la Cour de Constantine présentent les orientations et le bilan du Secteur. Lutte contre la criminalité grave, procédure pénale rénovée, essor du numérique : les deux magistrats fixent le cap. Le procureur général près la Cour de Constantine, Abdenour Kaci, l'annonce d'emblée : son parquet appliquera «avec rigueur et fermeté» les axes de la politique pénale nationale, tracés par le ministre de la Justice, garde des Sceaux.

Une politique pénale sans complaisance

La priorité ira à la criminalité grave : enlèvement, corruption, blanchiment d'argent, trafic de stupéfiants et de substances psychotropes. Les atteintes à l'économie nationale et au pouvoir d'achat, les incendies de forêts et les accidents de la circulation graves seront traités avec la même diligence. La qualité des enquêtes et le suivi de l'exécution des jugements pénaux demeureront sous étroite surveillance. Cette fermeté ne se conçoit toutefois pas sans garde-fous. Le parquet général entend consacrer les garanties du procès équitable, respecter le caractère exceptionnel de la détention provisoire et protéger les droits de la défense.

Un arsenal législatif remanié

Selon Kaci, le secteur de la justice a connu une activité législative soutenue. Plusieurs textes ont été modifiés afin de suivre les mutations constantes de la criminalité. Le code pénal a ouvert la marche. « Il accompagne l'évolution de la société, dans le respect de son patrimoine civilisationnel, culturel et religieux, et traduit l'implication de l'État dans les efforts de la communauté internationale contre la criminalité organisée, le blanchiment d'argent, le terrorisme et son financement », déclare le procureur général. Et de poursuivre que ce code offre aussi une protection nouvelle aux réformes économiques et pose une définition claire de l'acte de gestion, de manière à distinguer la faute de gestion de la faute pénale. Le texte alourdit en outre les peines pour l'enlèvement d'enfants, désormais passible de la peine capitale, quel que soit le moyen employé. Les auteurs de ces crimes, comme ceux d'incendies de forêts, ne bénéficient plus des circonstances atténuantes. Le code de procédure pénale a, de son côté, été modifié. Il introduit des mécanismes modernes d'enquête financière et traite plus efficacement les produits du crime. Il renforce les garanties des prévenus et le principe de la présomption d'innocence. Il élargit enfin le champ des alternatives procédurales, avec la médiation et les conventions de report des poursuites pour les personnes morales, dans certains délits économiques.

Blanchiment d'argent, une riposte structurée

D'autres chantiers complètent ce dispositif. Le foncier agricole et industriel bénéficie d'une protection accrue. Le code de la route a été amendé au nom du «plus suprême des droits humains, à savoir le droit à la vie». Kaci évoque également « un projet de révision de la loi portant organisation des prisons et réinsertion sociale des détenus qui est à l'étude ». Le procureur général est revenu sur la loi n° 23-01, qui modifie et complète la loi n° 05-01 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Son constat est sans détour : ces crimes «minent désormais les plus grandes économies du monde». Ils recyclent des fonds d'origine illicite, souvent issus de crimes graves comme le trafic de stupéfiants, pour leur conférer une apparence de légitimité et en masquer la provenance. Pour y répondre, des commissions ont été créées au niveau des Cours. Elles suivent ces affaires à chaque étape de la procédure.

Numérisation : Un bond qualitatif

Sur le front de la spéculation et de la contrebande, le procureur général a rappelé aux procureurs de la République qu'ils devaient poursuivre le traitement de ces affaires avec « le sérieux et la rigueur indispensables», afin d'obtenir l'effet dissuasif recherché. Abdenour Kaci a salué un «bond qualitatif majeur» dans l'usage des technologies modernes. En matière civile, une plateforme numérique permet désormais aux avocats des parties d'échanger leurs mémoires hors audience, sous le contrôle et la supervision de la juridiction compétente. Les magistrats s'y sont pleinement intégrés, de l'examen des pièces et des mémoires en réponse jusqu'au dépôt du rapport, à sa signature électronique et à son enregistrement. Le procureur général a rendu hommage aux efforts du bâtonnier : « le taux d'inscription des avocats sur la plateforme atteint 86,30 % ». Une application dédiée aux certificats de non-opposition et de non-pourvoi en cassation complète ce dispositif. L'avocat ou le citoyen introduit sa requête en ligne, et le dossier est examiné au niveau de la cour. Un message texte informe ensuite l'intéressé de l'acceptation ou du rejet de sa demande et l'invite à retirer son certificat auprès de la juridiction. Kaci appelle à privilégier la voie numérique pour s'épargner des déplacements.



Prisons : L'éducation comme levier

La politique pénitentiaire a enregistré une nette amélioration, en particulier dans la formation des détenus et l'élévation de leur niveau. Les chiffres en témoignent : « 471 détenus sont inscrits à l'enseignement à distance et 57 à l'alphabétisation. La session de juin 2026 a produit 54 lauréats au baccalauréat et 21 au brevet d'enseignement moyen, tandis que 195 détenus ont réussi à l'enseignement à distance lors de la session de mai 2026 ». L'établissement de rééducation de Boussouf a même décroché la deuxième place nationale au baccalauréat de juin 2026. «Cette réussite n'est pas le fruit du hasard», souligne le procureur général. Elle résulte, précise-t-il, de la conjugaison des efforts des enseignants et du personnel administratif.

Le bilan chiffré de la Cour de Constantine

Du 2 janvier au 31 octobre 2026, l'activité judiciaire et les services publics de la Cour de Constantine se résument en quelques chiffres. Les tribunaux ont liquidé 8 316 affaires d'état civil. Il a été délivré 56 543 certificats de nationalité et 28 892 bulletins du casier judiciaire. La Cour a traité 82 affaires de réhabilitation judiciaire et tranché 219 demandes d'aide juridictionnelle. La wilaya de Constantine a par ailleurs bénéficié de trois projets du ministère de la Justice : la réalisation et l'équipement des tribunaux d'El Khroub et d'Ali Mendjeli, ainsi que l'aménagement du tribunal de Hamma Bouziane. À son tour, le président de la Cour de Constantine, Azzedine El-Arfi, place son intervention sous le signe de l'adaptation. Selon lui, « la conjoncture actuelle impose de s'adapter aux réalités nouvelles de la vie publique et économique, et d'accompagner la dynamique accélérée de la société. Celle-ci s'accompagne de comportements déviants et de modes opératoires inédits de la criminalité ». La création des tribunaux de commerce spécialisés représente, à ses yeux, une avancée qualitative. Elle allège d'abord la charge pesant sur la section commerciale du tribunal, ce qui sert l'efficacité et la qualité du traitement des affaires, tout en rapprochant le service public judiciaire des justiciables.

ORAN / LOCALES DU 28 NOVEMBRE:

Renforcer la fiscalité locale pour permettre aux assemblées élues de s'acquitter pleinement de leurs missions (Dhouibi)

Le secrétaire général du Mouvement Ennahda, Mohamed Dhouibi, a souligné jeudi à Oran, l'importance de renforcer la fiscalité locale pour permettre aux assemblées élues d'accomplir pleinement leurs missions en matière de développement. Lors d'un meeting populaire animé à la salle "Cheikh Bouabdelli El Mehdi", dans la commune de Bethioua, dans le cadre de la campagne électorale pour les élections locales du 28 novembre, M. Dhouibi a évoqué l'importance de la fiscalité locale dans la mobilisation des ressources financières, permettant ainsi aux assemblées élues d'accomplir leurs missions, de prendre en charge les préoccupations des citoyens et de contribuer au développement local. Il a estimé, dans ce sens, que "la disponibilité des ressources financières constitue une condition essentielle à l'accomplissement des missions des assemblées élues", soulignant que les assemblées populaires élues représentent "le service public le plus proche du citoyen", ce qui les place au coeur de la prise en charge de ses préoccupations. A cette occasion, M. Dhouibi a appelé à renforcer la complémentarité entre les élus et l'administration afin de parvenir à "une amélioration du fonctionnement des collectivités locales". Enfin, le secrétaire général du Mouvement Ennahda a appelé les électeurs à participer massivement à ce rendez-vous électoral, en vue de mettre en place des assemblées "plus efficaces et plus dynamiques".

ALGER :

Rabehi inspecte des projets inscrits dans le cadre du "Plan jaune" pour le développement de la capitale

Le ministre, wali d'Alger, Mohamed Abdenour Rabehi, a inspecté, mercredi, plusieurs projets visant à améliorer la fluidité de la circulation et à réduire la congestion routière, dans le cadre du "Plan jaune" de la vision stratégique pour le développement et la modernisation de la capitale, indique un communiqué des services de la wilaya. Lors de cette sortie sur le terrain, M. Rabehi s'est enquis de "l'état d'avancement des travaux de dédoublement de la RN 36 reliant les communes de Baba Hassen et d'Ouled Fayet, où une partie du projet a été achevée. Ce dernier porte notamment sur l'élargissement de la route, la réalisation de carrefours giratoires et l'aménagement des trottoirs", précise la même source. Il a également inspecté les travaux de réalisation de "la voie express reliant le Complexe olympique Mohamed-Boudiaf à la commune de Khraicia, dans son deuxième tronçon s'étendant de la commune de Baba Hassen à celle de Khraicia (3,5 km), et comprenant la réalisation d'ouvrages d'art devant contribuer à organiser la circulation et à faciliter le déplacement des véhicules". Dans le même cadre, M. Rabehi s'est enquis de "l'état d'avancement des travaux de réalisation des accès desservant, à partir de cette voie, plusieurs agglomérations et cités", notamment "l'accès à la cité des 2.000 logements AADL de Draria et celui de la zone d'Oued Tarfa". "Ces aménagements visent à faciliter l'accès à la voie express et à renforcer la liaison avec les zones avoisinantes, en réponse aux demandes et aux préoccupations des habitants de ces cités", selon la même source. A cette occasion, M. Rabehi a insisté sur "la nécessité d'accélérer la cadence des travaux, tout en veillant à garantir la qualité de réalisation et le respect des normes techniques en vigueur". Ces projets s'inscrivent dans le cadre des efforts continus des services de la wilaya d'Alger visant à "moderniser les infrastructures routières, améliorer la qualité des déplacements et renforcer les liaisons entre les différentes zones, à même de contribuer à atténuer la congestion routière enregistrée sur plusieurs axes de la capitale", conclut le communiqué.

ORAN:

Appel à l'adoption des nouvelles technologies dans la gestion des établissements hôteliers

Les participants à la session régionale de formation intitulée "Modernisation et mise à niveau du secteur hôtelier: entre les exigences de la transformation numérique, la gestion des risques et les mécanismes d'accueil et d'hospitalité", dont les travaux se sont achevés, jeudi à Oran, ont appelé à accélérer le processus de transformation numérique et à adopter les nouvelles technologies dans la gestion des établissements hôteliers.



Ils ont également insisté sur la nécessité d'améliorer la qualité des prestations, de renforcer la qualification des ressources humaines et d'assurer leur formation continue. Les participants à cette session de formation, qui a regroupé près de 150 gestionnaires d'établissements hôteliers représentant 11 wilayas de l'Ouest du pays, ont recommandé d'intégrer l'esprit entrepreneurial dans les programmes des écoles et des instituts de formation. Ils ont également préconisé l'organisation de sessions de formation au profit des travailleurs et des cadres des établissements hôteliers, notamment dans les domaines de la numérisation, des plateformes numériques et des sites web dédiés à la formation. Les recommandations ont également porté sur l'adoption d'applications numériques permettant d'évaluer la qualité des prestations hôtelières, de recueillir les préoccupations des clients et d'y apporter des réponses appropriées, ainsi que le développement des compétences des ressources humaines dans les domaines de la gestion hôtelière et du marketing électronique. L'amélioration et le développement des sites web des établissements hôteliers, l'encouragement des établissements hôteliers à adopter des plateformes électroniques de réservation et de paiement en ligne, afin d'améliorer la qualité des services et de faciliter les transactions pour les clients, la mise en place de mécanismes périodiques de suivi et d'évaluation de l'avancement des établissements hôteliers dans l'application des normes de modernisation et de transformation numérique, figurent aussi parmi les recommandations émises par les participants. Pour rappel, cette session de formation organisée sur deux jours à l'initiative du ministère du Tourisme et de l'Artisanat, a été marquée par une série de conférences portant notamment sur les thèmes suivants: "La transformation numérique dans les établissements hôteliers : un choix stratégique et non une simple option", "Les orientations du secteur vers la numérisation des établissements hôteliers", "La gestion intelligente au sein de l'établissement hôtelier" et "la gestion des risques, des crises et des situations d'urgence". Le programme a également comporté un atelier consacré à la "Numérisation des services hôteliers dans le secteur privé: présentation d'expériences de terrain", dans le but de favoriser l'échange d'expériences et de prendre connaissance des pratiques adoptées dans ce domaine.

CONSTANTINE :

Ouverture de l'année judiciaire

À l'occasion de l'ouverture officielle de l'année judiciaire, ce jeudi, le procureur général et le président de la Cour de Constantine présentent les orientations et le bilan du Secteur. Lutte contre la criminalité grave, procédure pénale rénovée, essor du numérique : les deux magistrats fixent le cap. Le procureur général près la Cour de Constantine, Abdenour Kaci, l'annonce d'emblée : son parquet appliquera «avec rigueur et fermeté» les axes de la politique pénale nationale, tracés par le ministre de la Justice, garde des Sceaux.

Une politique pénale sans complaisance

La priorité ira à la criminalité grave : enlèvement, corruption, blanchiment d'argent, trafic de stupéfiants et de substances psychotropes. Les atteintes à l'économie nationale et au pouvoir d'achat, les incendies de forêts et les accidents de la circulation graves seront traités avec la même diligence. La qualité des enquêtes et le suivi de l'exécution des jugements pénaux demeureront sous étroite surveillance. Cette fermeté ne se conçoit toutefois pas sans garde-fous. Le parquet général entend consacrer les garanties du procès équitable, respecter le caractère exceptionnel de la détention provisoire et protéger les droits de la défense.

Un arsenal législatif remanié

Selon Kaci, le secteur de la justice a connu une activité législative soutenue. Plusieurs textes ont été modifiés afin de suivre les mutations constantes de la criminalité. Le code pénal a ouvert la marche. « Il accompagne l'évolution de la société, dans le respect de son patrimoine civilisationnel, culturel et religieux, et traduit l'implication de l'État dans les efforts de la communauté internationale contre la criminalité organisée, le blanchiment d'argent, le terrorisme et son financement », déclare le procureur général. Et de poursuivre que ce code offre aussi une protection nouvelle aux réformes économiques et pose une définition claire de l'acte de gestion, de manière à distinguer la faute de gestion de la faute pénale. Le texte alourdit en outre les peines pour l'enlèvement d'enfants, désormais passible de la peine capitale, quel que soit le moyen employé. Les auteurs de ces crimes, comme ceux d'incendies de forêts, ne bénéficient plus des circonstances atténuantes. Le code de procédure pénale a, de son côté, été modifié. Il introduit des mécanismes modernes d'enquête financière et traite plus efficacement les produits du crime. Il renforce les garanties des prévenus et le principe de la présomption d'innocence. Il élargit enfin le champ des alternatives procédurales, avec la médiation et les conventions de report des poursuites pour les personnes morales, dans certains délits économiques.

Blanchiment d'argent, une riposte structurée

D'autres chantiers complètent ce dispositif. Le foncier agricole et industriel bénéficie d'une protection accrue. Le code de la route a été amendé au nom du «plus suprême des droits humains, à savoir le droit à la vie». Kaci évoque également « un projet de révision de la loi portant organisation des prisons et réinsertion sociale des détenus qui est à l'étude ». Le procureur général est revenu sur la loi n° 23-01, qui modifie et complète la loi n° 05-01 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Son constat est sans détour : ces crimes «minent désormais les plus grandes économies du monde». Ils recyclent des fonds d'origine illicite, souvent issus de crimes graves comme le trafic de stupéfiants, pour leur conférer une apparence de légitimité et en masquer la provenance. Pour y répondre, des commissions ont été créées au niveau des Cours. Elles suivent ces affaires à chaque étape de la procédure.

Numérisation : Un bond qualitatif

Sur le front de la spéculation et de la contrebande, le procureur général a rappelé aux procureurs de la République qu'ils devaient poursuivre le traitement de ces affaires avec « le sérieux et la rigueur indispensables», afin d'obtenir l'effet dissuasif recherché. Abdenour Kaci a salué un «bond qualitatif majeur» dans l'usage des technologies modernes. En matière civile, une plateforme numérique permet désormais aux avocats des



parties d'échanger leurs mémoires hors audience, sous le contrôle et la supervision de la juridiction compétente. Les magistrats s'y sont pleinement intégrés, de l'examen des pièces et des mémoires en réponse jusqu'au dépôt du rapport, à sa signature électronique et à son enregistrement. Le procureur général a rendu hommage aux efforts du bâtonnier : « le taux d'inscription des avocats sur la plateforme atteint 86,30 % ». Une application dédiée aux certificats de non-opposition et de non-pourvoi en cassation complète ce dispositif. L'avocat ou le citoyen introduit sa requête en ligne, et le dossier est examiné au niveau de la cour. Un message texte informe ensuite l'intéressé de l'acceptation ou du rejet de sa demande et l'invite à retirer son certificat auprès de la juridiction. Kaci appelle à privilégier la voie numérique pour s'épargner des déplacements.

Prisons : L'éducation comme levier

La politique pénitentiaire a enregistré une nette amélioration, en particulier dans la formation des détenus et l'élévation de leur niveau. Les chiffres en témoignent : « 471 détenus sont inscrits à l'enseignement à distance et 57 à l'alphabétisation. La session de juin 2026 a produit 54 lauréats au baccalauréat et 21 au brevet d'enseignement moyen, tandis que 195 détenus ont réussi à l'enseignement à distance lors de la session de mai 2026 ». L'établissement de rééducation de Boussouf a même décroché la deuxième place nationale au baccalauréat de juin 2026. «Cette réussite n'est pas le fruit du hasard», souligne le procureur général. Elle résulte, précise-t-il, de la conjugaison des efforts des enseignants et du personnel administratif.

Le bilan chiffré de la Cour de Constantine

Du 2 janvier au 31 octobre 2026, l'activité judiciaire et les services publics de la Cour de Constantine se résument en quelques chiffres. Les tribunaux ont liquidé 8 316 affaires d'état civil. Il a été délivré 56 543 certificats de nationalité et 28 892 bulletins du casier judiciaire. La Cour a traité 82 affaires de réhabilitation judiciaire et tranché 219 demandes d'aide juridictionnelle. La wilaya de Constantine a par ailleurs bénéficié de trois projets du ministère de la Justice : la réalisation et l'équipement des tribunaux d'El Khroub et d'Ali Mendjeli, ainsi que l'aménagement du tribunal de Hamma Bouziane. À son tour, le président de la Cour de Constantine, Azzedine El-Arfi, place son intervention sous le signe de l'adaptation. Selon lui, « la conjoncture actuelle impose de s'adapter aux réalités nouvelles de la vie publique et économique, et d'accompagner la dynamique accélérée de la société. Celle-ci s'accompagne de comportements déviants et de modes opératoires inédits de la criminalité ». La création des tribunaux de commerce spécialisés représente, à ses yeux, une avancée qualitative. Elle allège d'abord la charge pesant sur la section commerciale du tribunal, ce qui sert l'efficacité et la qualité du traitement des affaires, tout en rapprochant le service public judiciaire des justiciables.

ORAN / LOCALES DU 28 NOVEMBRE:

Renforcer la fiscalité locale pour permettre aux assemblées élues de s'acquitter pleinement de leurs missions (Dhouibi)

Le secrétaire général du Mouvement Ennahda, Mohamed Dhouibi, a souligné jeudi à Oran, l'importance de renforcer la fiscalité locale pour permettre aux assemblées élues d'accomplir pleinement leurs missions en matière de développement. Lors d'un meeting populaire animé à la salle "Cheikh Bouabdelli El Mehdi", dans la commune de Bethioua, dans le cadre de la campagne électorale pour les élections locales du 28 novembre, M. Dhouibi a évoqué l'importance de la fiscalité locale dans la mobilisation des ressources financières, permettant ainsi aux assemblées élues d'accomplir leurs missions, de prendre en charge les préoccupations des citoyens et de contribuer au développement local. Il a estimé, dans ce sens, que "la disponibilité des ressources financières constitue une condition essentielle à l'accomplissement des missions des assemblées élues", soulignant que les assemblées populaires élues représentent "le service public le plus proche du citoyen", ce qui les place au coeur de la prise en charge de ses préoccupations. A cette occasion, M. Dhouibi a appelé à renforcer la complémentarité entre les élus et l'administration afin de parvenir à "une amélioration du fonctionnement des collectivités locales". Enfin, le secrétaire général du Mouvement Ennahda a appelé les électeurs à participer massivement à ce rendez-vous électoral, en vue de mettre en place des assemblées "plus efficaces et plus dynamiques".

ALGER :

Rabehi inspecte des projets inscrits dans le cadre du "Plan jaune" pour le développement de la capitale

Le ministre, wali d'Alger, Mohamed Abdenour Rabehi, a inspecté, mercredi, plusieurs projets visant à améliorer la fluidité de la circulation et à réduire la congestion routière, dans le cadre du "Plan jaune" de la vision stratégique pour le développement et la modernisation de la capitale, indique un communiqué des services de la wilaya. Lors de cette sortie sur le terrain, M. Rabehi s'est enquis de "l'état d'avancement des travaux de dédoublement de la RN 36 reliant les communes de Baba Hassen et d'Ouled Fayet, où une partie du projet a été achevée. Ce dernier porte notamment sur l'élargissement de la route, la réalisation de carrefours giratoires et l'aménagement des trottoirs", précise la même source. Il a également inspecté les travaux de réalisation de "la voie express reliant le Complexe olympique Mohamed-Boudiaf à la commune de Khraicia, dans son deuxième tronçon s'étendant de la commune de Baba Hassen à celle de Khraicia (3,5 km), et comprenant la réalisation d'ouvrages d'art devant contribuer à organiser la circulation et à faciliter le déplacement des véhicules". Dans le même cadre, M. Rabehi s'est enquis de "l'état d'avancement des travaux de réalisation des accès desservant, à partir de cette voie, plusieurs agglomérations et cités", notamment "l'accès à la cité des 2.000 logements AADL de Draria et celui de la zone d'Oued Tarfa". "Ces aménagements visent à faciliter l'accès à la voie express et à renforcer la liaison avec les zones avoisinantes, en réponse aux demandes et aux préoccupations des habitants de ces cités", selon la même source. A cette occasion, M. Rabehi a insisté sur "la nécessité d'accélérer la cadence des travaux, tout en veillant à garantir la qualité de réalisation et le respect des normes techniques en vigueur". Ces projets s'inscrivent dans le cadre des efforts continus des services de la wilaya d'Alger visant à "moderniser les infrastructures routières, améliorer la qualité des déplacements et renforcer les liaisons entre les différentes zones, à même de contribuer à atténuer la congestion routière enregistrée sur plusieurs axes de la capitale", conclut le communiqué.

TEBESSA :

Remise des clés de plus de 200 logements publics locatifs à Bir El Ater

Les clés de 209 logements publics locatifs (LPL) ont été remises à leurs bénéficiaires, jeudi dans les wilayas de Tébessa et de Bir El Ater, a indiqué le directeur de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) de la wilaya de Tébessa, Yacine Amokrane. La tranche de logements distribuée est constituée de 99 unités dans la commune d'Ouenza (wilaya de Tébessa), 80 à Bir El-Ater et 30 à Négrine (wilaya de Bir El- Ater), a précisé le même responsable, ajoutant que l'opération a été supervisée par les cadres de l'OPGI. M. Amokrane a également rappelé que 444 LPL ont été distribués à leurs bénéficiaires, dans plusieurs communes, à l'occasion de la commémoration du 72e anniversaire du déclenchement de la Révolution. Le directeur de l'OPGI a affirmé que ses services, qui couvrent les wilayas de Tébessa et de Bir El Ater, suivent de près les projets d'habitat en cours de réalisation afin qu'ils puissent être livrés dans les délais impartis.

JOURNEE MONDIALE DE L'ENFANCE:

Une occasion pour renouveler l'engagement en faveur des droits de l'enfant

Le monde célèbre ce vendredi la Journée mondiale de l'enfance, qui coïncide avec le 20 novembre de chaque année, afin de renouveler son engagement en faveur des droits de l'enfant, de mettre en lumière ses besoins et d'œuvrer à lui garantir un environnement sûr, dans un contexte marqué par des défis humanitaires, économiques et climatiques croissants qui menacent le présent et l'avenir de millions d'enfants.



Les activités marquant cette journée sont organisées cette année sous le thème: "Ma journée, mes droits, mon avenir", retenu par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), afin de réaffirmer le droit de chaque enfant à exprimer ses opinions, à faire entendre sa voix et à participer aux décisions qui influent sur sa vie et son avenir, contribuant ainsi à bâtir des sociétés plus justes et plus sûres. Le choix du 20 novembre est lié à deux étapes historiques dans le parcours des droits de l'enfant. En effet, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté, à cette date en 1959, la Déclaration des droits de l'enfant, puis, le même jour en 1989, la Convention relative aux droits de l'enfant, qui a établi un cadre international global pour la protection des droits des enfants. Cette célébration fait suite à une recommandation de l'Assemblée générale, formulée dans sa résolution 836 du 14 décembre 1954, préconisant l'instauration d'une journée mondiale de l'enfance pour promouvoir la compréhension et la solidarité entre les enfants du monde et veiller à leur bien-être. A cette occasion, des manifestations et des activités sont organisées dans différents pays afin de sensibiliser les enfants à leurs droits et de leur permettre d'exprimer leurs opinions. Parmi les initiatives phares figure celle intitulée :"Les enfants prennent les commandes" (Kids' Takeovers), dans le cadre de laquelle des enfants occupent des fonctions de premier plan dans les domaines des médias, de la politique, des affaires, du sport et du divertissement, afin de faire entendre leur voix auprès des responsables et des décideurs. Par ailleurs, des écoles, des monuments et des bâtiments à travers le monde sont illuminés en bleu, en signe de solidarité avec les droits de l'enfant. Des activités et des ateliers artistiques et culturels, ainsi que des campagnes de sensibilisation aux questions liées à l'enfance, sont également organisés. La Convention relative aux droits de l'enfant repose sur quatre principes fondamentaux: la non-discrimination, la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, la garantie de son droit à la vie, à la survie et au développement, ainsi que le respect de ses opinions et leur prise en considération en fonction de son âge et de son degré de maturité. Elle garantit également des droits tels que l'éducation, les soins de santé, le jeu, la vie familiale et la protection contre la violence, la négligence et l'exploitation. Malgré les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'enfant, les guerres et les conflits, la pauvreté et les changements climatiques, ainsi que la violence, le harcèlement, l'exploitation et les risques liés au numérique, continuent de constituer des défis qui menacent des millions d'enfants et appellent à une mobilisation conjointe des gouvernements, des institutions et des familles pour leur assurer la protection nécessaire.

Un quart des enfants du mond-e vivent dans une zone de conflit, un record (ONG)

Près d'un quart des enfants dans le monde vivent dans une zone de conflit, un record depuis le début des statistiques dans les années 1990, alerte l'ONG, Save The Children dans un rapport publié jeudi, évoquant un record en la matière. En 2025, pas moins de 589 millions d'enfants vivaient dans des zones de guerre, contre 378 millions en 2015. Et leur part a plus que doublé, passant d'environ 10% au milieu des années 1990 à 23,4% en 2025. Un chiffre "record", a souligné Gudrun Ostby, professeure-chercheuse à l'Institut de recherche sur la paix d'Oslo (PRIO) dont les données ont été reprises par l'ONG, citée dans un communiqué de presse. "Tant le nombre que la proportion d'enfants exposés aux conflits ont considérablement augmenté au fil du temps", expose Save The Children qui note que l'augmentation décrite "reflète davantage que la simple croissance de la population mondiale". L'ONG définit une zone de conflit comme un périmètre de 50km dans lequel au moins un incident armé s'est produit lors d'une année donnée. L'Afrique compte le plus grand nombre d'enfants vivant dans des zones de conflit en 2025, avec environ 260 millions. En un an, de 2024 à 2025, leur taux a augmenté de 20% et aujourd'hui, 44% des enfants se trouvant dans des zones de conflit dans le monde sont Africains. "Cette tendance reflète à la fois le nombre croissant de conflits sur le continent et des facteurs démographiques", précise le rapport. L'Afrique est le continent qui enregistre le plus fort taux de natalité au monde. Viennent ensuite l'Asie avec 177 millions d'enfants concernés, puis le continent américain avec 69 millions et le Moyen-Orient avec 67 millions. Dans cette dernière région, le nombre d'enfants exposés aux conflits a particulièrement augmenté, passant de 52 millions en 2024 à 67 millions en 2025, soit 29% de plus.



L'Algérie a réalisé de grands progrès en matière de développement du système de sécurité sociale

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed Hattab, a souligné jeudi à Blida que l'Algérie avait réalisé d'importants progrès en matière de développement de son système de sécurité sociale et accompli un bond qualitatif dans l'amélioration de ses services. Lors d'un point de presse en marge d'une visite de travail et d'inspection dans la wilaya, en compagnie du wali de Blida, Djamel Eddine Hashas, le ministre a déclaré que "l'Algérie a réalisé de grands progrès en matière de développement du système de sécurité sociale et a accompli un bond qualitatif dans l'amélioration des services et la modernisation du secteur". Il a ajouté que cela avait été rendu possible grâce à la numérisation des différentes procédures et à la modernisation des structures, afin de faciliter les démarches administratives et de rapprocher les services des citoyens, soulignant à cette occasion la nécessité de "poursuivre ces efforts et d'améliorer le niveau de performance conformément aux attentes des citoyens". Dans ce contexte, il a souligné que l'inauguration d'un certain nombre de structures relevant du secteur de la sécurité sociale dans la wilaya traduit la volonté de développer le service public pour le rendre plus efficace et performant, et ainsi offrir des services complets répondant aux attentes des assurés sociaux. M. Hattab a également appelé à "continuer d'améliorer la qualité des services et d'accélérer la prise en charge des citoyens et des travailleurs, afin de renforcer le rôle de la sécurité sociale dans la consolidation de la solidarité et de la cohésion sociale, et de consacrer les principes de l'Etat social qui placent le citoyen au cœur de ses préoccupations". Le ministre a rappelé que, conformément au principe de l'Etat social réaffirmé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le département du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale "accorde une grande attention à la dimension sociale et veille à garantir la protection sociale des citoyens et des travailleurs". Par ailleurs, le ministre a mis en avant les atouts considérables dont dispose la wilaya de Blida, notamment dans les domaines agricole et économique, avec son pôle universitaire et ses établissements de formation professionnelle, autant de facteurs susceptibles de contribuer à créer une dynamique de développement dans le monde du travail. Au cours de cette visite, M. Hattab a présidé l'inauguration d'un centre de paiement et de contrôle médical relevant de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) dans la commune de Bougara, qui chapeaute trois (3) communes, à savoir Bougara, Hammam Melouane et Larbaâ. Il a également inspecté les travaux de construction d'un centre similaire dans la commune d'Ouled Yaïch, dont la livraison et la mise en service sont prévues pour le début de l'année prochaine. La visite a également porté sur plusieurs établissements industriels publics et privés, ainsi que sur certaines instances relevant du secteur, telles que la Caisse nationale des retraites (CNR) et la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS).

M. Bouslimani reçoit l'ambassadeur de la République islamique d'Iran en Algérie

Le ministre de la Communication, M. Mohamed Bouslimani, a reçu, jeudi au siège du ministère, l'ambassadeur de la République islamique d'Iran en Algérie, M. Nasser Kanaani Jafi et la délégation l'accompagnant, indique un communiqué du ministère. Cette rencontre a constitué "une occasion de passer en revue l'état et les perspectives de la coopération médiatique entre l'Algérie et l'Iran et de souligner l'importance de lui donner une nouvelle impulsion, à travers la concrétisation des accords de coopération conclus entre les institutions médiatiques des deux pays, en les réactivant et en actualisant leurs mécanismes de mise en œuvre". Dans ce contexte, les deux parties ont souligné "l'importance d'investir dans les potentialités et les expertises dont disposent les institutions médiatiques en Algérie et en Iran, et d'œuvrer à l'activation des canaux de communication et de coordination directe entre elles, afin de garantir la continuité et le développement de la coopération, selon une vision commune répondant aux mutations rapides que connaît le secteur de l'information et de la communication, tout en encourageant l'échange de visites entre journalistes algériens et iraniens". Les deux parties ont également examiné "les moyens d'élargir les domaines de coopération en matière de production médiatique conjointe, ainsi que les possibilités d'échange de contenus journalistiques et documentaires et de faire connaître les atouts culturels, civilisationnels et historiques des deux pays, de manière à renforcer le rapprochement entre les peuples algérien et iranien et à consolider les passerelles de communication et de compréhension entre eux". Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de "la volonté commune de hisser les relations médiatiques algéro-iraniennes à des horizons plus larges et d'établir un partenariat institutionnel efficace fondé sur l'échange d'expertises et de connaissances et l'intensification des initiatives conjointes, reflétant la solidité des relations d'amitié et de coopération entre les deux pays et ouvrant de nouvelles perspectives à leur développement et à leur renforcement", selon la même source.

ECHANGES DE JEUNES INTERWILAYAS :

Une délégation de jeunes de la wilaya d'Alger accueillie à Béchar

L'Office des établissements de jeunes (ODEJ) de la wilaya de Béchar a accueilli, jeudi soir, une délégation de jeunes de la wilaya d'Alger, composée de 23 membres, dans le cadre du programme des tournées d'échanges de jeunes, visant à renforcer la communication et la coopération entre les jeunes des différentes wilayas du pays, ainsi qu'à promouvoir la culture du partage des expériences, a indiqué vendredi l'ODEJ. La délégation a été accueillie en présence du directeur de la Jeunesse et des Sports, de la directrice de l'ODEJ, ainsi que des chefs des différents services et d'un représentant du programme DZ Young Leaders, a précisé la même source. Cette visite s'inscrit dans le cadre de la coordination et de la coopération entre la Direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Béchar, l'Office des établissements de jeunes, la plateforme "Idaa" et les leaders du programme précité. Elle vise à offrir des espaces de rencontre et d'échange, à mettre en valeur les capacités et les talents des jeunes, ainsi qu'à faire connaître les initiatives et les projets contribuant à générer un impact positif au sein de la société, a-t-on expliqué. Cette étape constitue également une occasion de renforcer les liens de fraternité et de rapprochement entre les jeunes d'Alger et ceux de la wilaya de Béchar, ainsi que de favoriser l'échange d'idées et d'expériences, contribuant ainsi à ouvrir de nouvelles perspectives à l'action commune en faveur de la jeunesse et à consolider les valeurs d'initiative, de coopération et de travail collectif. L'ODEJ de Béchar a salué cette initiative, soulignant l'importance d'investir dans les énergies juvéniles et de leur permettre de jouer un rôle actif dans le processus de développement sociétal, considérant les jeunes comme des partenaires dans la création d'opportunités.

LIGUE 1 MOBILIS (10E JOURNEE) :

La JSK rejoint le CRB en tête, le MCA battu à Douera

La JS Kabylie, victorieuse jeudi soir de l'USM Alger (2-0), au stade Hocine Aït-Ahmed de Tizi-Ouzou, a rejoint le CR Belouizdad en tête du classement du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, à la faveur de la défaite concédée par ce dernier en déplacement face au MB Rouissat (1-0), dans le cadre de la suite de la 10e journée, qui s'achèvera vendredi.



Dans un stade plein à craquer, les "Canaris" ont fait la différence grâce à l'attaquant Abdennour Belhocini, auteur d'un doublé (31', 51'). L'USMA, qui restait sur son sacre en Supercoupe d'Afrique, décroché le 8 novembre à Pretoria face aux Sud-Africains de Mamelodi Sundowns (3-1), a essayé de revenir mais ses offensives sont restées infructueuses face à un bloc défensif kabyle bien organisé. La défense de la JSK confirme ainsi sa solidité, avec seulement trois buts concédés en neuf matchs disputés, à égalité avec le MC Alger. Ce succès permet aux "Jaune et Vert" de porter leur capital à 20 points et de rejoindre le CRB au sommet du classement, les deux équipes comptant chacune une rencontre en retard. Un peu plus tôt dans la journée, le CRB a concédé sa première défaite de la saison, au stade du 18-Février d'Ouargla face à la surprenante formation du MB Rouissat (1-0). La formation chère au président Mohamed Larouci Bensaci, a inscrit l'unique but de la partie grâce au défenseur Hamza Salem (59'), qui a crucifié le portier belouizdadi, Farid Chaâl, sur une reprise sans contrôle en pleine surface. Une victoire qui propulse le MBR sur le podium (3e, 18 pts), alors que le Chabab peut nourrir des regrets, puisque ses attaquants ont manqué de lucidité devant les buts et auraient pu permettre à leur équipe de revenir avec un résultat positif. De son côté, le MC Alger a vécu une nouvelle désillusion. Le triple champion d'Algérie en titre s'est incliné devant l'Olympique Akbou (0-1) au stade Ali Ammar dit Ali La Pointe de Douera. Il s'agit du premier revers pour le club algérois depuis son installation dans cette enceinte. Les "Rouge et Vert" ont été piégés à la 22e minute, sur un joli travail individuel de M'hend Sediri, qui a trompé la vigilance d'Abdelatif Ramdane du pied gauche. Il s'agit de la deuxième défaite de suite pour le "Doyen", après celle essuyée en déplacement face au promu, la JS El-Biar (1-0), à neuf jours de son entrée en lice en phase de poules de la Ligue des Champions, en déplacement face aux Tanzaniens de Young Africans. Le MCA se fait éjecter du podium (4e, 16 pts), mais compte deux matchs en moins, alors que l'OA rejoint provisoirement le MC Oran à la cinquième place, avec 15 points chacun. En ouverture de cette 10e journée, disputée mercredi, le CS Constantine a mis fin à sa mauvaise passe en battant à domicile l'ES Ben Aknoun (1-0), grâce à un but de Nassim L'ghoul (44'), alors que le CR Témouchent et la JS El-Biar se sont quittés sur un score vierge (0-0). L'épilogue se jouera vendredi avec trois matchs au programme : ASO Chlef - USM Khenchela (17h00, à huis clos), ES Sétif - US Biskra (17h00) et MC Oran - JS Saoura (20h00).

HANDBALL:

Remise des aides aux clubs et ligues



En application des recommandations du Tebboune, de relancer le handball avec l'aide et l'accompagnement de l'État, la salle des conférences du stade Nelson Mandela a abrité, mercredi, la remise des aides financières au profit des clubs et ligues régionales et de wilaya. Dans son allocution prononcée par son représentant, le directeur central Aissa Bouchakour, le ministre des Sports, Walid Sadi, a qualifié cette initiative de «nouveau point de départ» pour le handball algérien, qui verra désormais «le coup d'envoi d'une nouvelle approche initiée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Il s'agit aussi de la volonté de l'Etat à accompagner la fédération dans le développement du sport à sept à partir de la base».

Le handball, le sport collectif le plus titré

Le handball est le sport collectif le plus titré avec plusieurs résultats et des gloires, il mérite de retrouver sa place d'antan, souligne le responsable du secteur. «Nous voulons relancer ce sport dans un cadre idéal avec des programmes, des délais et des exigences fixés selon des axes bien clairs. Il s'agira également d'élever le niveau des compétitions nationales et d'établir des actions efficaces au niveau de la direction technique nationale. Ce soutien va aussi responsabiliser la fédération ainsi que tous les clubs et ligues pour unir les efforts.» Le travail à moyen et long terme doit se faire selon des mécanismes de suivi et d'évaluation. «Je remercie le président de la République pour son soutien permanent au sport. Je lance un appel à toute la famille de la petite balle pour faire de ce contrat une réussite et l'amorce d'une nouvelle ère pour permettre à nos équipes nationales de renouer avec les consécrations», a-t-il ajouté. Cette opération sera la source du renouveau au niveau des clubs formateurs de l'excellence. «Il s'agit d'une première étape qui va servir de la mise en place d'une feuille de route destinée aux clubs et aux ligues. Outre le plan financier, l'aide a été décidée conformément au cahier des charges», a déclaré, à ce titre, Bouchakour en marge de la cérémonie. Pour sa part, le président de la FAHB, Mourad Boussebt, a exprimé sa gratitude au président de la République. «Je remercie le président de la République et le ministre des Sports pour ce soutien au handball. Cette aide redonnera une nouvelle dynamique aux ligues et aux clubs. Il y aura dorénavant une nouvelle stratégie qui va donner à nos jeunes l'occasion de travailler davantage», a-t-il déclaré.

1,2 milliard de centimes pour les clubs de l'excellence A

Pour les présidents des clubs et des ligues, il s'agit d'un geste historique qui va certainement avoir l'effet souhaité sur le sport à sept. Pour le président du CSA/MCA, Mohamed Khaldi, cette démarche est à saluer : «Je remercie le président de la République et le ministre des Sports pour leur considération pour le handball national. De notre part, nous avons les modalités pour utiliser à bon escient cette aide précieuse au profit de nos athlètes.» Le président de la ligue de wilaya d'Alger, Azzedine Chikhi, a estimé: «Cette contribution vient au bon moment pour ce sport au niveau d'Alger. Il est clair que c'est un début pour mettre les catégories de jeunes sur les rails. Quant à nous, nous allons mettre tous les ingrédients nécessaires pour faire aboutir et réussir ce projet ambitieux.» A souligner que les montants des enveloppes allouées aux clubs de l'excellence A seront de l'ordre de 1,2 milliard de centimes. Les clubs de l'excellence B bénéficieront de chèques de 700 millions de centimes. Pour les ligues, celles-ci toucheront 300 millions de centimes.

EN DE BASKET-BALL:

19 joueurs convoqués pour un stage à Alger



19 joueurs sont convoqués pour un stage de préparation de la sélection algérienne de basket-ball, prévu du 24 novembre au 8 décembre à Alger. Le stage se déroulera à l'hôtel Kyriad Prestige Le Patio, à Aïn Benian, avec un accueil des joueurs fixé au 24 novembre à partir de 14h00, précise, jeudi, la Fédération algérienne de basket-ball (FABB) dans un communiqué.

Bouziane convoque Patrick Renane du RCBC Danemark

La liste des joueurs retenus est composée essentiellement d'éléments évoluant dans le championnat national, avec notamment quatre représentants du NB Staouéli, trois de l'USM Alger, trois du WO Boufarik, trois du Rouiba CB, et deux de l'USM Blida. Le groupe comprend également Mohamed Harat, dont le club n'est pas précisé dans la convocation, Ramzi Merahi (MC Alger), Mostefa Braik (CS Tlemcen) et Patrick Renane (RCBC Danemark). Ce stage intervient dans le cadre du projet de reconstruction de la sélection nationale, engagé par le sélectionneur Ali Bouziane, qui avait affiché en juillet dernier son ambition de permettre au Cinq algérien de retrouver l'élite du basket-ball africain. Bouziane s'était notamment félicité de la progression de son groupe à l'issue du stage effectué en Slovénie, ponctué par trois victoires en autant de rencontres amicales face aux sélections slovènes des moins de 20 ans (99-80) et des moins de 23 ans (104-85 à deux reprises). L'équipe nationale avait remporté le Championnat arabe des nations en 2025, avec six victoires en autant de rencontres, avant le report de la 27e édition de cette compétition, initialement prévue en 2026.

La liste des 19 joueurs convoqués :

Mohamed Amine Bensalah, Mohamed Boussad, Zakaria Matoub, Lamouri Merahi (NB Staouéli), Zakaria Foughali, Tarek Hamdani, Louai Abdelbasset Chebel (WO Boufarik), Sid Ali Benzaim, Mohamed Amine Roubai, Ryad Lefkir (Rouiba CB), Zakaria Guezout, Mehdi Zaim, Fateh Omar Bensalah (USM Alger), Mossaab Koob, Mehdi Gherbi (USM Blida), Ramzi Merahi (MC Alger), Mostefa Braik (CST Tlemcen), Patrick Renane (RCBC Danemark), Mohamed Harat.

CYCLISME:

Lancement samedi du « Challenge du jeune cycliste »

La Fédération algérienne de cyclisme (FAC), lancera, samedi à Sétif, le « Challenge du jeune cycliste » en VTT (vélo tout-terrain). Cette compétition, placée sous l'égide de la FAC, est organisée par la Ligue de cyclisme de Sétif, en coordination avec la Direction de la jeunesse et des sports (DJS) de la wilaya. Les épreuves se dérouleront au niveau de la forêt d'Oued Bousselam, dans la wilaya de Sétif, avec au programme des parcours destinés aux jeunes cyclistes, qui auront l'occasion de mettre en valeur leurs capacités et de démontrer leur talent dans cette discipline. A travers cette initiative, la FAC entend offrir aux jeunes pratiquants un cadre de compétition et de détection des talents, tout en contribuant à la promotion du VTT auprès des nouvelles générations. Cette première édition ambitionne ainsi de constituer un nouveau rendez-vous national dédié à la relève du cyclisme algérien.

FOOTBALL :

Décès de l'arbitre international algérien Youcef Gamouh (FAF)

L'arbitre international algérien Youcef Gamouh, est décédé ce jeudi à l'âge de 39 ans, des suites d'une longue maladie, a annoncé la Fédération algérienne de football (FAF), jeudi soir dans un communiqué publié sur son site officiel. " C'est avec une profonde tristesse que le président de la FAF, Walid Sadi, a appris le décès de l'arbitre international Youcef Gamouh, survenu à la suite d'une longue maladie. En cette douloureuse circonstance, le président de la FAF, en son nom personnel et au nom du Bureau fédéral, présente ses sincères condoléances et exprime sa profonde compassion à la famille du défunt", a indiqué l'instance fédérale. L'enfant de Constantine avait reçu son badge d'arbitre international FIFA en octobre 2021. Outre les matchs du championnat et de la Coupe d'Algérie, il avait officié plusieurs rencontres sur le plan continental. Son dernier match remontait au lundi 3 novembre 2025 entre le MC Alger et la JS Saoura (1-0), pour le compte de la 10e journée de la saison 2025-2026. En octobre dernier, il avait décidé de renoncer à son badge international FIFA, invoquant des raisons de santé qui l'empêchaient d'exercer ses fonctions sur la scène nationale et internationale.

Thierry Henry place Riyad Mahrez parmi les références historiques dans ce domaine

Invité de Smaïl Bouabdellah dans le podcast Kampo, Thierry Henry s'est appuyé sur l'exemple de Riyad Mahrez pour livrer une analyse pointue sur l'importance de la première touche de balle dans le football moderne.



L'ancien attaquant international français a expliqué pourquoi ce geste peut dicter le rythme d'une action et offrir des avantages lors des rencontres. Henry a cité Mahrez comme l'une des références les plus marquantes en la matière. Il a d'abord distingué deux catégories de joueurs. La première tient à la capacité de stopper net le ballon au pied, sans aucun rebond ni déchet sur les côtés, à l'image également de Zidane, Neymar et Ronaldinho. Pour illustrer ce point, il a évoqué le cas du Fennec : « Il y a, pour le dernier en date, Riyad Mahrez, quand il contrôlait la balle, là, là, paf, elle restait là, là. Il n'y a pas deux à côté, à droite, à gauche, là. »

L'impact immédiat dans les duels

Thierry Henry a également insisté sur l'impact immédiat de cette maîtrise dans les duels. Pour la deuxième catégorie, lorsqu'un ailier parvient à figer le ballon puis à déclencher aussitôt ou à provoquer sans perdre une fraction de seconde, face à son adversaire direct, ce dernier se retrouve pris dans le tempo de l'action. À ce sujet, Henry cite également Mahrez : « Qui le fait bien celui-là ? Riyad Mahrez. » En conclusion de sa démonstration, Thierry Henry a placé l'ailier algérien au rang des grands spécialistes de l'histoire sur cet exercice, lâchant : « Mais il y avait des mecs qui étaient tellement clairs là-dedans, dans l'histoire, les Berbatov. Il y avait des mecs, j'en oublie, bien sûr, les Robben . Les Riyad Mahrez. »

BRIGHTON & HOVE ALBION :

Jaouen Hadjam fixé après sa blessure



Contraint de déclarer forfait pour le rassemblement de l'équipe d'Algérie en raison d'une blessure, Jaouen Hadjam a ainsi manqué la double confrontation face au Togo (1-0 puis 0-3), dans le cadre des éliminatoires de la CAN 2027. Une absence frustrante pour le latéral gauche international, qui espérait profiter de cette fenêtre internationale pour engranger du temps de jeu sous le maillot national. De retour en Angleterre, où il a réintégré l'effectif de Brighton & Hove Albion, l'ancien Nantais a rapidement dissipé les inquiétudes entourant son état physique. En effet, Hadjam (23 ans) ne souffre d'aucune lésion grave. Il a d'ailleurs repris le chemin de l'entraînement collectif aux côtés de l'ensemble de ses coéquipiers cette semaine, affichant une condition physique rassurante. Le défenseur algérien sera donc pleinement apte pour la réception de Hull City dimanche prochain en Premier League. Il compte trois apparitions pour 37 minutes disputées en championnat depuis le début de la saison, et il reste à savoir quel temps de jeu lui sera accordé à cette occasion.

Un possible duel entre Algériens

Cette rencontre revêt une saveur particulière pour le public algérien, s'il obtient du temps de jeu, l'arrière gauche des Seagulls pourrait croiser le fer dans son couloir avec un autre international algérien. En effet, du côté des Tigers, Mohamed Bachir Belloumi a également retrouvé les séances collectives ces derniers jours et devrait être titulaire sur le flanc droit de l'attaque. Un face-à-vous entre les deux Fennecs serait ainsi l'un des rendez-vous à suivre de cette journée.

BLESSURES DIPLOMATIQUES :

La vérité derrière l'hécatombe

Accusé d'avoir mal géré la préparation physique du rassemblement de novembre, le staff de l'équipe nationale est également confronté aux soupçons d'être sujet à des blessures diplomatiques. Pourtant, selon plusieurs sources proches du vestiaire, la réalité serait bien différente. Récit d'un rassemblement où les faits semblent avoir été dépassés par les rumeurs. Le rassemblement de novembre des Verts n'aura pas seulement été marqué par les résultats sportifs. Avant même le déplacement à Lomé, une vague de forfaits avait suscité interrogations et commentaires. Rapidement, les discussions ont dépassé le simple cadre médical. État d'esprit de certains joueurs, ambiance au sein du groupe, méthode de travail du staff, rien n'a échappé aux spéculations. Jusqu'à mettre en doute la réalité de certaines blessures. Dans le viseur, Brahim Hemdani et son équipe, notamment le préparateur physique. L'ampleur de l'hécatombe a naturellement alimenté les interrogations sur la gestion de la charge de travail et la préparation des joueurs. Mais qu'en est-il réellement ? D'après plusieurs sources au sein même du vestiaire, le rassemblement aurait, au contraire, été conduit avec une attention particulière portée à l'état physique des joueurs. Hemdani a notamment opté pour une gestion individualisée de la préparation, en tenant compte du temps de jeu accumulé par chacun en club. Les joueurs les plus sollicités ont ainsi été dispensés des séances collectives de lundi et mardi, au profit de soins et de récupération. Le groupe n'a retrouvé un travail commun que mercredi, à travers deux séances légères d'une heure chacune. Le gros de la préparation a été concentré sur la journée de jeudi, avec une séance de mise en place tactique d'une heure et demie. Vendredi, à la veille de la rencontre, le programme a été volontairement allégé. Une planification qui, selon nos informations, ne permet pas d'établir de lien entre une surcharge de travail et la série de blessures enregistrées.

Des blessures antérieures au rassemblement

Toujours selon les mêmes sources, la majorité des joueurs qui ont dû déclarer forfait avaient rejoint la sélection avec des pépins physiques déjà existants. C'est le cas de Hadjam dont les examens avaient révélé un hématome au genou. Belghali, de son côté, sortait d'une période passée à l'infirmerie de son club. Il a d'ailleurs ressenti des douleurs dès sa première véritable séance. Chiakha ferait figure d'exception. L'attaquant a contracté une lésion musculaire lors de la séance de jeudi, devenant ainsi le seul joueur dont la blessure serait directement liée au travail effectué durant le stage. Reste l'autre polémique, peut-être la plus sensible. Celle des blessures diplomatiques. Là encore, les accusations sont catégoriquement rejetées par les sources consultées. Ibrahim Maza est arrivé au rassemblement avec une blessure à la cheville, laquelle s'est aggravée lors de la rencontre face au Togo, disputée à Tizi-Ouzou. Un élément qui explique d'ailleurs en partie son rendement inférieur à celui auquel le jeune international du Bayer Leverkusen avait habitué les observateurs. Même constat pour Hadj Moussa. « Il a contracté une entorse à la cheville avec saignements. Les médecins lui ont recommandé deux jours de repos au même titre que Maza. Or, nous partions le lendemain pour Lomé. À quoi cela aurait-il servi de les retenir dans le groupe alors qu'ils étaient forfaits ? », explique notre interlocuteur.



LE MANS FC :

Une décision prise pour l'avenir d'Adil Bourabaa

Auteur d'un début de saison fracassant pour sa grande découverte de l'élite, Adil Bourabaa s'est rapidement imposé comme l'une des révélations les plus suivies du championnat français. Nominé dans la catégorie des Espoirs pour le Fennec d'or 2026, le jeune milieu de terrain de 21 ans a vu son élan brutalement stoppé en octobre dernier, victime d'une blessure à la cheville survenue lors de ses toutes premières minutes disputées sous le maillot de l'équipe nationale d'Algérie. Actuellement à l'infirmerie pour poursuivre son protocole de soins et de rééducation, l'international algérien voit néanmoins le bout du tunnel. Un retour sur les pelouses est attendu dès le début de l'année 2027, ce qui devrait lui permettre de reprendre le fil de son exercice là où il l'avait brillamment laissé. Son bilan statistique est déjà très flatteur : 3 buts et 2 passes décisives en seulement 5 apparitions en première division.

Le Mans prépare l'avenir de sa pépite

Cette indisponibilité temporaire n'empêche toutefois pas la direction du Mans FC de préparer activement l'avenir de son joueur. Selon les informations révélées par Foot Mercato, les dirigeants manceaux ont d'ores et déjà trouvé un accord avec Bourabaa pour prolonger son bail, initialement fixé jusqu'en juin 2029, d'une saison supplémentaire, soit jusqu'en juin 2030. Le club démontre ainsi toute la confiance qu'il place dans l'un des grands espoirs de son effectif. Cette extension de contrat s'accompagnera d'une nette revalorisation salariale, en adéquation avec son nouveau statut au sein de l'effectif. Malgré cette prolongation, le joueur disposera toujours d'un bon de sortie lors des prochains mercatos, à condition qu'une offre jugée satisfaisante financièrement parvienne sur le bureau des dirigeants sarthois.

HULL CITY :

Du nouveau concernant l'état physique de Mohamed Bachir Belloumi

Éloigné des terrains juste avant la trêve internationale, manquant ainsi la courte défaite de Hull City sur la pelouse d'Arsenal (1-0), Mohamed Bachir Belloumi avait tout de même répondu à sa convocation en rejoignant le Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa en début de rassemblement. Toutefois, rattrapé par une gêne musculaire, l'ailier algérien avait finalement été contraint de déclarer forfait pour l'ensemble du stage de novembre et pour la double confrontation face au Togo (1-0 à Tizi Ouzou, puis 3-0 à Lomé), comptant pour les éliminatoires de la CAN 2027. Après avoir été examiné par le staff médical des Verts, le joueur de 24 ans a rapidement regagné l'Angleterre afin de poursuivre ses soins auprès de son club. Les dernières nouvelles en provenance de Hull City sont particulièrement rassurantes, pour l'ancien joueur de Farense comme pour son entraîneur.

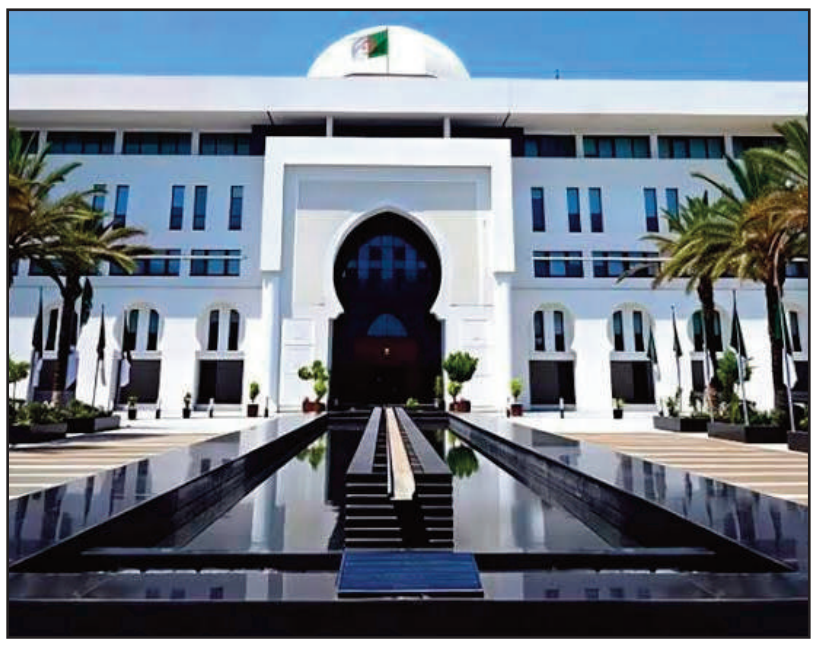
Le retour à l'entraînement

Selon les informations rapportées par le média local Hull Live, Belloumi a d'ores et déjà retrouvé le chemin des terrains d'entraînement cette semaine, au centre de Cottingham. Totalement rétabli et ayant participé aux séances collectives avec le reste du groupe, l'international algérien postule désormais à une place dans le groupe pour la reprise du championnat. Sauf rechute ou retournement de situation de dernière minute, Belloumi sera ainsi d'attaque pour le prochain rendez-vous des Tigers, prévu ce dimanche face à Brighton & Hove Albion. Une affiche qui pourrait d'ailleurs offrir un duel entre internationaux algériens, puisque les Seagulls comptent dans leurs rangs le latéral gauche Jaouen Hadjam. Sa situation physique reste toutefois à suivre, dans la mesure où il a également déclaré forfait pour le stage de l'Algérie.

L'Algérie et plusieurs pays arabes et islamiques saluent les décisions du Royaume-Uni et de l'Australie d'imposer des sanctions aux activités de colonisation sionistes

Les ministres des Affaires étrangères de plusieurs pays arabes et islamiques, dont l'Algérie, ont salué, jeudi, les décisions des gouvernements du Royaume-Uni et de l'Australie d'imposer des sanctions en réponse aux activités de colonisation illégales de l'entité sioniste dans le territoire palestinien occupé, y compris les mesures visant les entreprises impliquées dans la construction de colonies.

Ils ont également salué la décision du Royaume-Uni d'imposer des sanctions à un groupe sioniste pour avoir entravé l'acheminement de l'aide humanitaire vers Ghaza. Les ministres ont également exprimé leur soutien à tous les efforts visant à garantir la reddition de comptes, notamment par l'adoption de mesures internationales appropriées et l'imposition de sanctions aux entités et aux individus responsables des activités de colonisation, y compris le projet de colonisation E1, ainsi qu'à ceux qui soutiennent, facilitent ou mettent en œuvre les politiques d'annexion et d'expansion coloniale. Ils ont renouvelé leur "ferme condamnation" des politiques de colonisation sionistes persistantes dans le territoire palestinien occupé, notamment le projet de colonisation E1 et les activités de colonisation connexes à El-Qods Est occupée, exprimant l'espoir que cette décision du Royaume-Uni et de l'Australie incitera d'autres parties de la communauté internationale a leur emboîter le pas. Les ministres estiment que les mesures susmentionnées sont conformes au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations unies, y compris la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité et l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de justice (CIJ) le 19 juillet 2024. Elles s'inscrivent également dans le respect de l'obligation faite à tous les Etats de ne pas reconnaître la légalité de la situation résultant de l'occupation sioniste illégale et de ne pas prêter aide ou assistance au maintien de la situation créée par l'occupation sioniste. Dans ce contexte, les ministres des Affaires étrangères ont renouvelé leur appel à l'occupant sioniste pour annuler toutes les mesures prises dans le cadre des activités de colonisation, ainsi que toutes les autres mesures visant à modifier le caractère géographique et démographique du territoire palestinien occupé. Ils ont également condamné l'escalade militaire sioniste dans la bande de Ghaza et appelé à la mise en œuvre intégrale et immédiate du plan global du président américain, Donald Trump, visant à mettre fin au conflit dans la bande de Ghaza, afin de garantir la sécurité et la stabilité, de répondre à la situation humanitaire, de faciliter la reconstruction et le relèvement, et de jeter les bases d'une paix durable. Ils ont souligné, à cet égard, que la bande de Ghaza fait partie intégrante du territoire palestinien occupé. Les ministres ont, en outre, affirmé que la seule voie réaliste pour parvenir à une paix juste, durable et globale réside dans la mise en œuvre de la solution à deux Etats, à travers la concrétisation d'un Etat palestinien indépendant et souverain, géographiquement contigu et viable, sur les frontières du 4 juin 1967, avec El-Qods-Est pour capitale, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations unies.



Le Conseil national palestinien salue l'adoption d'une résolution de l'ONU réaffirmant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination

Le président du Conseil national palestinien, Rawhi Fattouh, a salué vendredi, l'adoption la veille, à une écrasante majorité par la commission chargée des droits de l'Homme et des questions humanitaires de l'Assemblée générale des Nations unies, de sa résolution annuelle réaffirmant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement de son Etat indépendant. Dans un communiqué relayé par l'agence de presse palestinienne WAFA, M. Fattouh a salué l'adoption de cette résolution qui réaffirme le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'établissement de son Etat indépendant et à vivre librement et dans la dignité sur sa terre. Il a souligné qu'"il s'agit d'un droit fondamental, inaliénable, qui ne saurait faire l'objet de négociations, de marchandage ou être soumis à quelque condition ou réserve que ce soit". Il a estimé que "l'élargissement du soutien international à cette résolution traduit une prise de conscience mondiale croissante de la réalité de l'entité d'occupation raciste et des actes de terrorisme, des crimes et des violations continues du droit international qu'elle commet, au mépris de la légitimité internationale et de ses résolutions". M. Fattouh a également souligné que cette résolution "réaffirme les conclusions de la Cour internationale de justice (CIJ), dans son avis consultatif concernant l'illégalité de l'occupation sioniste, ainsi que la nécessité d'y mettre fin sans délai", celle-ci constituant "un obstacle majeur" à l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Il a appelé à traduire cette large position internationale en mesures concrètes et contraignantes permettant de mettre fin à l'occupation sioniste et de garantir au peuple palestinien ses droits nationaux légitimes, notamment la liberté, l'indépendance et l'établissement de son Etat indépendant avec El Qods pour capitale.



PALESTINE :

Le MAE salue le vote de l'ONU sur le droit à l'autodétermination du peuple palestinien



Le ministère palestinien des Affaires étrangères et des Expatriés a salué jeudi l'adoption, à une majorité écrasante, par la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies du projet de résolution intitulé "Droit du peuple palestinien à l'autodétermination". Dans un communiqué publié vendredi par l'agence de presse palestinienne Wafa, le ministère a souligné que ce vote renouvelait le consensus international sur le caractère inaliénable et imprescriptible du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, affirmant que sa concrétisation ne saurait être reportée indéfiniment ni soumise à la volonté de la puissance occupante. Il a également insisté sur le fait que l'exercice de ce droit est indissociable de la fin de l'occupation et de la concrétisation de l'indépendance et de la souveraineté de l'Etat de Palestine sur son territoire, y compris El Qods-Est, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations unies. Pour le ministère, "le défi ne réside plus aujourd'hui dans la réaffirmation de ce droit, mais dans sa mise en œuvre et sa protection". Et de poursuivre: "La poursuite de la colonisation, de l'annexion, des déplacements forcés, du terrorisme des colons et de l'accaparement des terres constitue une atteinte directe à la capacité du peuple palestinien à exercer son droit à l'autodétermination et compromet les fondements matériels et politiques de la solution à deux Etats". Il a appelé les Etats à traduire leurs positions et leurs votes en mesures internationales conformes au droit international, notamment en refusant de reconnaître la situation illégale résultant de l'occupation, en s'abstenant de lui apporter aide et assistance et en prenant des mesures concrètes pour protéger le territoire palestinien, les institutions de l'Etat de Palestine et les droits de son peuple. La résolution annuelle adoptée par la commission compétente de l'Assemblée générale chargée des questions des droits de l'homme et des questions humanitaires réaffirme le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à vivre librement dans sa patrie, à l'abri de l'occupation. Elle consacre ce droit comme inaliénable, sans conditions ni réserves et non susceptible de marchandage ou de négociation. Le texte qui a recueilli le soutien de 162 pays, reprend également les conclusions de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ) sur l'illégalité de l'occupation et la nécessité d'y mettre fin sans délai. Cette adoption intervient dans un contexte marqué par les tentatives de déplacement du peuple palestinien, d'annexion de ses terres et de consolidation de l'occupation illégale dans les territoires palestiniens occupés, y compris El Qods-Est, particulièrement dans la bande de Ghaza assiégée. Elle traduit, selon le ministère, "un rejet international de ces pratiques et un appel au respect du droit international dans le traitement de la question palestinienne, sans deux poids, deux mesures ni entrave à la justice internationale".

NOUVELLES FRAPPES SIONISTES A GHAZA:

Un martyr et huit blessés

Un Palestinien est tombé en martyr et plusieurs autres ont été blessés, vendredi à l'aube, dans des frappes menées par l'armée de l'occupation sioniste dans différentes zones de la bande de Ghaza, selon des sources locales, citées par l'agence de presse Wafa. Selon ces sources, un martyr a été signalé à la suite d'une frappe menée par un drone sioniste contre le camp de réfugiés "Nouveau Camp", au nord du camp de réfugiés de Nuseirat, dans le centre de Ghaza. Par ailleurs, plusieurs habitants ont été blessés dans une autre frappe de drone sioniste près du siège de la compagnie de distribution d'électricité, dans le quartier de Sabra, au sud de la ville de Ghaza. Cinq autres Palestiniens ont également été blessés, dont un grièvement, lors d'une frappe sioniste ayant visé une maison dans la rue Al-Maamel, dans le quartier de Daraj, à l'est de la ville de Ghaza, dans la nuit de jeudi à vendredi. Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza, en cours depuis le 7 octobre 2023, s'est alourdi à 74.715 martyrs et 176.139 blessés, avaient indiqué jeudi les autorités sanitaires palestiniennes.

GHAZA:

Un quart des ménages dirigés par des femmes confrontés à de lourdes difficultés psychologiques (ONU)

Un quart des ménages de la bande de Ghaza sont dirigés par des femmes qui font face à de lourdes difficultés psychologiques et à des besoins humanitaires urgents, dans un contexte de dégradation persistante de la situation humanitaire dans l'enclave palestinienne, ravagée par plus de trois ans d'agressions sionistes, a alerté vendredi l'ONU. Lors d'un point de presse tenu jeudi soir au siège de l'ONU à New York, le porte-parole adjoint du secrétaire général de l'organisation, Farhan Haq, a indiqué que "les ménages dirigés par des femmes sont davantage exposés à des conditions de logement précaires". Il a également fait savoir que les inondations provoquées par les pluies enregistrées début novembre avaient endommagé près de 200 sites d'enseignement temporaire dans la bande de Ghaza, soit environ un tiers des structures éducatives encore opérationnelles dans le territoire. Par ailleurs, l'appel humanitaire de 4,1 milliards de dollars destiné à financer les opérations d'aide dans la bande de Ghaza et en Cisjordanie occupée n'a été financé qu'à hauteur de 35%, a-t-il précisé. Le responsable onusien a, dans ce contexte, souligné la nécessité de mobiliser des financements supplémentaires afin de répondre aux besoins des populations face au froid et aux précipitations attendus au cours des prochains mois. Farhan Haq a, en outre, réaffirmé que l'ONU poursuivait ses efforts pour défendre les droits des enfants de Ghaza.

PARLEMENT IRLANDAIS:

dénonciation unanime des manouvres du Makhzen de légitimer son exploitation des richesses sahraouies

Les participants à la conférence, organisée jeudi par le Parlement irlandais sur le pillage des ressources naturelles sahraouies par le Makhzen, ont dénoncé unanimement les tentatives de ce dernier de légitimer son exploitation sous couvert du tourisme et d'investissements, tout en exprimant leur soutien inconditionnel au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance.

La conférence a réuni des parlementaires issus de divers partis politiques irlandais, des diplomates, des militants, des chercheurs et des universitaires, ainsi qu'une délégation du Front Polisario, conduite par Abi Bouchraya El Bachir, responsable du groupe de suivi du dossier des ressources naturelles et des questions juridiques y afférentes. Les intervenants ont mis en lumière particulièrement l'implication d'entreprises européennes dans le pillage des ressources du Sahara occidental occupé, ainsi que leur complicité avec le Maroc, en violation flagrante du droit international. Ils ont, à cet égard, rappelé les arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne, qui confirment que le Maroc et le Sahara occidental constituent deux territoires distincts et séparés, et que la conclusion de tout accord incluant le territoire occupé requiert le consentement du peuple sahraoui, seul souverain sur sa terre. Dans ce contexte, ils ont souligné la responsabilité de l'Union européenne dans la



poursuite du pillage des richesses du peuple sahraoui et dans la tentative de "légitimer" l'occupation par le biais d'investissements dans divers secteurs, notamment celui du tourisme. Plusieurs parlementaires irlandais ont également réaffirmé leur soutien au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Ils ont souligné la nécessité de renforcer la solidarité avec ce peuple en Irlande, à l'instar de celle manifestée envers le peuple palestinien, dans un contexte où les deux peuples subissent l'occupation et la répression, et font face à des tentatives de contournement de leurs droits par la violation du droit international et de la légalité internationale, ainsi que par l'imposition d'une politique du fait accompli. Au cours de la rencontre, le rapport international intitulé "Le tourisme sous occupation : le cas de la ville occupée de Dakhla" a été présenté. Elaboré par des experts internationaux en collaboration avec des militants sahraouis, ce document a été exposé par l'universitaire Ivan Murray et l'ancien eurodéputé Miguel Urban. Il pointe du doigt les entreprises impliquées dans les activités liées au tourisme dans les territoires sahraouis occupés, notamment des compagnies aériennes, des assureurs, des plateformes de réservation et des agences de publicité. Le rapport souligne que le tourisme promu par ces entreprises dans la ville occupée de Dakhla fait face à une situation sur le terrain marquée par l'occupation militaire, la répression, les violations des droits de l'homme et l'exclusion systématique du peuple sahraoui. Il considère que l'image promotionnelle véhiculée par les campagnes touristiques sur cette ville est une falsification de la réalité, une violation du droit et une tromperie à l'égard du consommateur européen. A l'issue de la conférence, le représentant du Front Polisario en Irlande, Sidi Breika, a salué cette initiative. Il a exprimé la reconnaissance du peuple sahraoui face à la multiplication des voix solidaires en Irlande, tout en soulignant l'espoir du Front de voir davantage d'actions entreprises pour inciter l'Irlande à jouer pleinement son rôle dans la décolonisation du Sahara occidental et à mettre en œuvre les décisions de la Cour de justice de l'Union européenne.

SOMMET TRIPARTITE:

Trump, Poutine et Xi Jinping adoptent une "déclaration de paix"

Les présidents américain Donald Trump, russe Vladimir Poutine et chinois Xi Jinping ont adopté jeudi une "déclaration de paix" à l'issue d'un sommet tripartite inédit. Au terme de deux jours d'échanges qui ont dominé la rencontre des dirigeants de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) à Shenzhen, dans le sud de la Chine, les trois Présidents ont insisté, devant les journalistes, sur le caractère historique de ce rendez-vous. Dans une déclaration diffusée par les médias, la Chine, les Etats-Unis et la Russie, tous trois membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, se sont engagés en faveur de la "stabilité stratégique", affichant leur intention d'entamer "un dialogue sur la réduction des risques nucléaires et la prévention de la prolifération nucléaire". Nous sommes véritablement en train d'écrire l'Histoire", a déclaré Donald Trump au début de cette rencontre, tandis que Xi Jinping a parlé d'un rendez-vous d'une "portée fondatrice", et Vladimir Poutine a évoqué une nouvelle "page d'Histoire de la diplomatie". A l'occasion de cette rencontre tripartite, les trois dirigeants avaient appelé également à une réforme l'ONU, notamment son conseil de sécurité. Les discussions ont également porté notamment sur les questions de sécurité internationale et les enjeux liés



aux nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle. Dans ce contexte, Pékin a tenu à préciser qu'il s'agissait de discuter de la "paix mondiale" et de la "stabilité stratégique dans les relations entre grandes puissances".

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE:

La Birmanie a commis un génocide à l'encontre de la minorité musulmane Rohingya

La Birmanie a commis un génocide à l'encontre de la minorité musulmane "Rohingya", a annoncé jeudi la Cour internationale de justice (CIJ), ordonnant que les réfugiés puissent regagner leur foyer en toute sécurité et prévoyant le versement d'indemnisations. "La République de l'Union de la Birmanie a commis un génocide à l'encontre des Rohingyas dans le nord de l'Etat de Rakhine", a déclaré Yuji Iwasawa, président de la cour qui siège à La Haye. Pendant trois heures, il a exposé des preuves accablantes des atrocités commises par la Birmanie contre la minorité musulmane"Rohingya", lors d'une répression brutale en 2017 qui a poussé près de 750.000 d'entre eux à fuir vers le Bangladesh voisin. Les forces de sécurité birmanes ont tué quelques 10.000 Rohingyas, perpétré des "violences sexuelles généralisées" à l'encontre des femmes et exercé une "violence extrême" sur les enfants, a précisé le juge. Les villages Rohingyas ont été "systématiquement détruits" et leurs habitants remplacés par des populations non Rohingyas, a noté la CIJ, concluant que la "seule déduction raisonnable" était que "la Birmanie avait l'intention de détruire cette population", un critère déterminant pour qualifier un génocide. La cour a ordonné à la Birmanie de "permettre et faciliter le retour, en toute sécurité, volontaire et dans la dignité, vers leur lieu de résidence" pour les personnes ayant fui les violences. Les juges ont également enjoint à la Birmanie d'enquêter sur toute personne soupçonnée d'avoir commis un génocide et de la sanctionner, tout en prévoyant des indemnisations dont le montant sera fixé ultérieurement. L'affaire a été portée en 2019 devant la CIJ par la Gambie qui a estimé que la répression exercée par la Birmanie à l'encontre des Rohingyas constitue une violation de la Convention des Nations unies de 1948 sur le génocide.

ROYAUME-UNI:

Andy Burnham tente un rapprochement risqué avec l'UE

Andy Burnham est attendu ce vendredi 20 novembre à Bruxelles. Le Premier ministre britannique participe au deuxième sommet Union européenne–Royaume-Uni. Une nouvelle étape du rapprochement économique et politique entre l'UE et son ancien État membre entamé l'an dernier. Plusieurs accords vont être signés sur les exportations alimentaires, les émissions de carbone et la mobilité des jeunes. Mais 10 ans après le Brexit, la question reste inflammable et alimente les rumeurs les plus folles. Non, les chips saveur bacon fumé ne seront pas interdites, et non, la marmelade n'aura pas besoin d'être rebaptisée à cause des futurs accords avec l'UE. Le gouvernement britannique a été obligé de démentir officiellement ces fausses informations. Pour Andy Burnham, le jeu est risqué face aux populistes et aux fantômes du Brexit. Pour Alma-Pierre Bonnet, maître de conférences en civilisation britannique à l'université Lyon 3, « il doit quand même composer avec un paysage politique où c'est une position risquée ». « Lui-même a été élu à Makerfield dans une circonscription pro-Brexit. Donc, ça va être un des premiers grands tests pour Burnham. Est-ce qu'il va réussir à partager une vision pour le futur positive pour le royaume ? C'est compliqué », ajoute-t-il.

L'Union européenne en attente d'une position claire du Royaume-Uni

Et la pression vient aussi de l'Union européenne. « L'organisation de sommets, donc, comme l'année dernière, comme cette année aussi pour faire des engagements extrêmement ciblés. Je pense que l'Union européenne ne veut plus trop ce genre d'approche et ils veulent une position claire du Royaume-Uni. Et ils veulent que le Royaume-Uni prenne une décision ferme sur sa volonté de réintégrer l'Union européenne », souligne Alma-Pierre Bonnet. On n'y est vraiment pas. Les négociations pour ce sommet sont d'ailleurs tendues, des points clés discutés jusqu'au dernier moment. Les Britanniques, eux, sont partagés : s'ils souhaitent majoritairement un rapprochement avec l'UE, ils n'en font pas du tout une priorité.

Le chef du Pentagone en Equateur pour renforcer la lutte contre la narcotrafic

Le secrétaire à la Défense américain Pete Hegseth a mené jeudi des discussions sur la lutte contre "les menaces narco-terroristes" avec le président de l'Equateur, lors de la troisième étape d'une tournée en Amérique latine. Le président équatorien Daniel Noboa bénéficie du soutien de Washington pour sa répression des gangs impliqués dans le trafic de cocaïne, qui ont plongé le pays dans la violence. Quito constitue la troisième étape de la tournée de Pete Hegseth dans la région, après le Venezuela et la Colombie la veille. Le chef du Pentagone a entrepris ce voyage après avoir échappé à une motion de censure au Congrès américain, déposée notamment à cause des attaques meurtrières visant les narcotrafiquants dans les Caraïbes et le Pacifique, qui ont fait plus de 200 morts. Il s'agit de sa première visite officielle en Amérique du Sud, une région que le président américain Donald Trump considère comme relevant de la sphère d'influence exclusive de Washington et qui constitue un axe majeur de son second mandat.

COLOMBIE:

Des milliers de personnes manifestent contre une réforme fiscale

Des milliers de personnes manifestent jeudi dans plusieurs villes de Colombie contre une réforme fiscale ciblant la classe moyenne, impulsée par le gouvernement de droite dure d'Abelardo de la Espriella. Cette mobilisation, la deuxième au niveau national contre le nouveau gouvernement au pouvoir depuis août, est une réponse au projet visant notamment à abaisser le seuil de l'impôt sur le revenu, à augmenter les cotisations santé et à réduire l'impôt sur les sociétés. La réforme, actuellement débattue au Parlement, prévoit d'imposer les revenus mensuels d'un montant de l'équivalent de 900 euros et plus, contre un seuil d'environ 1.300 euros actuellement. L'idée est d'accroître les recettes de l'Etat, confronté à une crise budgétaire. Le déficit attendu pour l'année prochaine est de 9,4% du PIB, similaire à celui du Brésil, le plus élevé d'Amérique latine, selon les chiffres du gouvernement. Face aux critiques, le président de la Espriella a retiré du texte la hausse de la TVA sur les aliments et produits de base, qui avait suscité une levée de boucliers.

LA CINÉMATHÈQUE AFRIQUE :

Dépendances et indépendances du cinéma africain

Le cinéma africain est-il réellement africain ? Qui le finance ? Qui le distribue ? Que nous dit son histoire depuis ses origines dans ces années 60 libératrices ?

Sur les grandes routes de l'Afrique médiévale

Du désert du Sahara à l'océan Indien, des rives du Nil au lac Tchad, en passant par les routes du sel et du cuivre… Ce dimanche, la mémoire du continent remonte les grandes routes de l'Afrique médiévale. Avec l'historien François-Xavier Fauvelle, professeur au Collège de France et titulaire de la chaire Histoire et archéologie des mondes africains, auteur de Les sociétés africaines au Moyen-Âge : une nouvelle histoire (éd. Gallimard).



Pour aller plus loin

L'historien François-Xavier Fauvelle met en lumière un Moyen-Âge africain d'une extraordinaire richesse, et notamment les nombreuses connexions qui reliaient les sociétés africaines entre elles et au reste du monde. Du Sahara à l'océan Indien, en passant par le Sahel, la vallée du Nil et le lac Tchad, de véritables réseaux de circulation se sont développés. L'expansion de l'islam à partir du VIIè siècle contribue à structurer et à régulariser ces échanges grâce à de nouvelles normes commerciales. Mais certaines routes existaient bien avant cette période, notamment le long de la mer Rouge et de la côte est-africaine.

Circulation des marchandises, hommes et des influences

Les routes africaines transportaient une grande diversité de marchandises : or, sel, cuivre, textiles, perles de verre... Le commerce du sel, indispensable à l'alimentation humaine et animale, dessinait notamment des circuits entre les régions forestières, le Sahel et les zones sahariennes. Les découvertes archéologiques témoignent de connexions à très longue distance, jusqu'à l'Afrique de l'Est, Madagascar et même l'Europe. Les marchandises circulaient souvent beaucoup plus loin que les marchands eux-mêmes, grâce à des réseaux commerciaux successifs qui se relayaient. Les sociétés africaines n'étaient donc pas de simples espaces de transit : elles exprimaient leurs propres besoins, leurs goûts et leurs choix commerciaux.

Des villes et des civilisations au carrefour des échanges

L'intensification des circulations favorise l'apparition de nouvelles villes dans plusieurs régions du continent. En Afrique de l'Ouest, dans la vallée du Niger, mais aussi en Éthiopie, en Somalie et sur la côte swahilie, de nouveaux centres urbains se développent. Les mosquées, les marchés, les maisons des élites et les mausolées structurent ces espaces urbains. À travers les textes anciens et les découvertes archéologiques, les historiens reconstituent progressivement cette géographie des échanges mais de nombreuses villes médiévales restent néanmoins à localiser. Cette émission invite ainsi à dépasser les clichés d'une Afrique isolée ou en marge de l'histoire mondiale.

LE CONGO COLONIAL, TERRE D'ISLAM :

Ecrits, savoirs, talismans

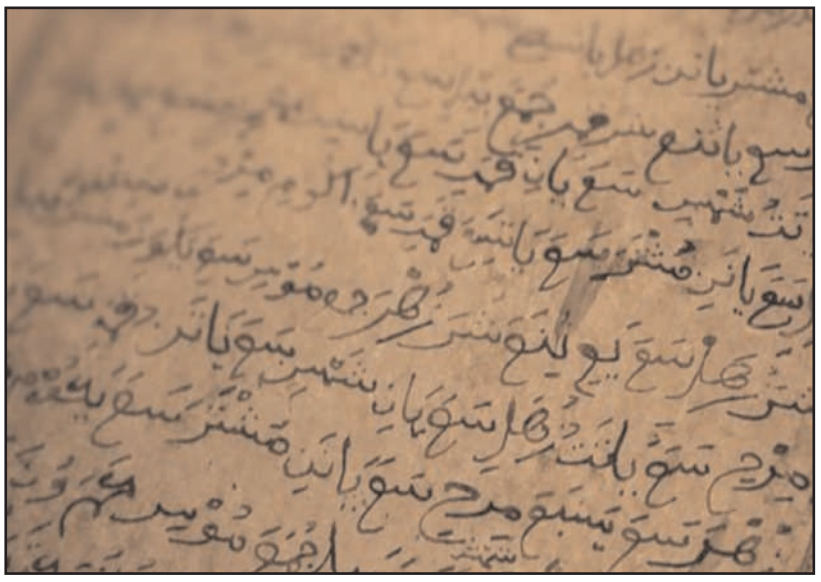
Le Congo, fin du XIXe siècle. Si l'histoire de la colonisation belge de ce vaste territoire béni par son ascendance royale avec le royaume Kongo a été très étudiée, celle des chemins de l'Islam dans ces terres est, elle, méconnue. Et pourtant elle est réelle. Par quelles routes l'Islam a-t-il pu élire domicile au Congo ? Quels en ont été les véhicules et quels en sont les héritages ? Avec la participation de Xavier Luffin, professeur de langue et de littérature arabes à l'Université libre de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique et de l'Académie royale des sciences d'Outre-mer, auteur de Savoirs musulmans au Congo colonial : textes occultes, écriture arabe et talismans (éd. Académie royale des sciences lettres).

Pour aller plus loin :

Notre invité Xavier Luffin revient sur la présence ancienne de l'écriture arabe et des savoirs musulmans en Afrique centrale, notamment au Congo. En étudiant des lettres, des manuscrits et des livres conservés dans les musées et les archives belges, notamment au Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren, il met au jour un patrimoine documentaire largement méconnu. Ses enquêtes l'ont également conduit en République démocratique du Congo, notamment à Kindu, Kasongo, Kisangani et dans la province de la Tshopo, où il a retrouvé des documents anciens rédigés en caractères arabes. Si les plus anciens manuscrits congolais conservés remontent aux années 1880, leur circulation aurait commencé dès les années 1860. Cette diffusion s'explique principalement par trois voies : l'arrivée de commerçants arabo-swahilis depuis la côte est-africaine, l'installation de commerçants soudanais, tchadiens et égyptiens dans le nord-est du Congo, et la présence de soldats musulmans ainsi que de travailleurs lettrés originaires d'autres régions d'Afrique, mobilisés durant la période coloniale. Ces échanges ont contribué à l'implantation de l'écriture arabe et à la diffusion de savoirs religieux bien avant la généralisation de l'écriture latine dans certaines régions.

Coran, talismans et traditions orales : des savoirs pluriels

Les documents retrouvés comprennent des exemplaires du Coran, des divisions destinées à faciliter son apprentissage, des ouvrages juridiques, des textes expliquant comment utiliser des versets coraniques, des lettres sacrées pour confectionner des talismans, des formules de protection ou des remèdes. Xavier Luffin souligne que ces pratiques existaient également dans d'autres régions du monde musulman, notamment au Maghreb, en Égypte et dans l'Empire ottoman. Elles témoignent de la coexistence, au sein de l'islam, de conceptions plus rigoristes et d'autres qui intègrent certaines pratiques ésotériques à la vie religieuse. Au Congo, les mêmes lettrés pouvaient enseigner le Coran et transmettre des connaissances relatives aux talismans.



La colonisation belge et la mémoire d'un patrimoine dispersé

Les relations entre les autorités coloniales belges et les communautés musulmanes ont évolué au fil du temps. Au début de la colonisation, les Européens empruntaient les routes commerciales des Swahilis et sollicitaient même l'aide du sultan de Zanzibar. Mais les conflits des années 1892-1894, désignés dans les sources belges comme la « campagne arabe », ont profondément modifié cette relation. Dès lors, les communautés musulmanes sont progressivement perçues par l'administration coloniale comme une menace politique et comme des concurrentes des missions chrétiennes, auxquelles une place centrale est accordée dans l'enseignement. Dans les années 1930 à 1950, plusieurs publications coloniales présentent ainsi l'islam comme un « problème » ou un « danger ». Cette histoire soulève également la question de la conservation et de la restitution des archives. Certains documents conservés en Belgique y sont arrivés par des voies légitimes, notamment lorsqu'il s'agissait de correspondances adressées aux autorités coloniales. D'autres livres ont cependant été récupérés après des batailles, dans des villes vaincues, puis emportés comme trophées par des officiers.

LES SUDS À L'ÉPREUVE DES PENSÉES DÉCOLONIALES :

De l'Amérique à l'Afrique

Dans les années 1990, une idée émerge. Celle de déconstruire la colonisation et sa domination à travers ce qui reste comme la matrice, à savoir la colonialité du savoir. Ces pensées décoloniales ont leurs théoriciens. Ils s'appellent Anibal Quijano, ou encore Walter Mignolo, et ils reprennent un ouvrage ancien, politique, philosophique qui puise aussi dans les révoltes antérieures des colonisés pour proposer un nouveau chemin de résistance. Avec la participation de Lissell Quiroz, historienne péruvienne, enseignante à l'université de Cergy et co-auteure de « Les pensées décoloniales – Une introduction aux théories critiques d'Amérique latine » (éd. La découverte).

Pour aller plus loin

À la fin des années 1990, les pensées décoloniales apparaissent en Amérique latine. Elles cherchent à déconstruire les héritages de la colonisation et la domination occidentale en appuyant notamment leur réflexion sur la notion de « colonialité du pouvoir » développée par Aníbal Quijano. L'année 1492, date à laquelle les Européens ont découvert l'existence de l'Amérique, est présentée par l'historienne Lissell Quiroz comme un moment fondateur de cette histoire coloniale. Les puissances espagnole et portugaise vont imposer progressivement leur domination sur le continent américain, entraînant génocide, destruction des cultures et bouleversements démographiques majeurs : en 70 ans, 90% de la population est exterminée.

Une réflexion nourrie par les luttes sociales

Les pensées décoloniales s'inscrivent dans une longue histoire intellectuelle. Tandis que Frantz Fanon cherche à comprendre les effets psychologiques, culturels et politiques de la domination coloniale, Edward Saïd analyse la construction de l'opposition entre Occident et Orient. Les penseurs décoloniaux reprennent certaines de ces analyses tout en reprochant aux études postcoloniales de ne pas remonter suffisamment aux débuts de la colonisation américaine. Ils sont également influencés par la pensée marxiste, les théories de la dépendance, la théologie de la libération et les mouvements sociaux. La décolonialité ne se contente pas d'étudier le passé : elle cherche aussi à transformer les structures actuelles de domination et interroge notamment les musées, les systèmes éducatifs, les savoirs et la manière dont l'histoire est racontée et transmise.

Des résonances entre l'Amérique latine et l'Afrique

Il existe de nombreux points communs entre les expériences latino-américaine et africaine. Néanmoins, selon Lissell Quiroz, l'Afrique conserve davantage de langues, de traditions et de traces culturelles anciennes que l'Amérique latine. Enfin l'historienne revient sur les critiques émises à l'encontre des pensées décoloniales, accusées selon leurs détracteurs d'essentialisme ou de « wokisme ».

ZEINAB BADAWI :

«L'Afrique doit raconter sa propre histoire»



« Tout le monde est originaire d'Afrique, aussi ce livre s'adresse-t-il à toutes et à tous ». Telle est la devise de Zeinab Badawi, l'invitée ce dimanche de la mémoire du continent, auteure de Une histoire africaine de l'Afrique. Plus de 500 pages pour raconter l'histoire d'un continent, de l'aube du l'humanité aux indépendances. Avec la participation de Zeinab Badawi, présidente de la School of Oriental and African Studies (SOAS) à Londres et auteure de Une histoire africaine de l'Afrique (éd. du Faubourg).

Pour aller plus loin

L'ouvrage de Zeinab Badawi retrace plus de cinq siècles d'histoire africaine en s'appuyant sur les travaux de chercheurs africains : l'histoire du continent a longtemps été racontée à travers le regard occidental, notamment celui des explorateurs, des missionnaires et des administrateurs coloniaux mais cette approche a souvent négligé les traditions orales, les langues locales, les chants, les danses et les découvertes archéologiques. Son objectif est donc de redonner aux Africains la place qu'ils méritent dans le récit de leur propre histoire, sans pour autant rejeter les travaux des chercheurs occidentaux.

Des civilisations africaines puissantes et des échanges qui ont façonné le continent

L'auteure met en lumière la richesse des civilisations africaines, souvent éclipsées par les récits historiques traditionnels, comme par exemple le royaume de Kouch, au Soudan actuel, qui a construit plus de mille pyramides et dont les souverains ont conquis l'Égypte au VIIIe siècle avant notre ère. Elle évoque aussi la vallée du Nil qui a également favorisé la sédentarisation, l'agriculture, l'écriture et le développement des sociétés. Afrique mémoires d'un continent aborde ensuite la diffusion de l'islam à partir du VIIe siècle, qui a contribué aux échanges culturels et intellectuels. Des érudits africains ont écrit et conservé des textes, notamment dans les bibliothèques de Tombouctou. En Afrique de l'Ouest, l'Empire du Mali illustre cette prospérité : Mansa Moussa, mondialement célèbre pour son immense richesse en or, a marqué les esprits lors de son pèlerinage à La Mecque en 1324-1325. Son règne témoigne du rayonnement international des royaumes africains.

Traites négrières, domination et enjeux de mémoire

L'auteure rappelle également les conséquences des traites négrières orientale et transatlantique : souffrances, pertes humaines, et affaiblissement démographique et économique durable du continent. Elle explique également que la fin de l'esclavage est liée, selon son analyse, à la transformation du capitalisme marchand en capitalisme industriel, davantage intéressé par l'exploitation des ressources africaines et le maintien de la main-d'œuvre sur place que par le commerce des esclaves.

Le quatrième Festival national des arts plastiques et des Arts visuels s'ouvre à Alger

Le quatrième Festival culturel national des arts plastiques et des arts visuels s'est ouvert, jeudi soir à Alger, réunissant une vingtaine d'artistes sous l'intitulé, "La créativité algérienne à l'heure du numérique".

S'étalant jusqu'au 22 novembre à la Villa Abdelatif, l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts d'Alger et le Palais de la Culture Moufdi-Zakaria, cette quatrième édition se fixe pour objectif de "mettre en lumière les mutations qui marquent les pratiques artistiques contemporaines et les nouvelles possibilités offertes par les supports technologiques et numériques en matière d'expression et de création artistique", explique le commissaire de cette quatrième édition, Samy Lamouti. Cette quatrième édition, dont les trois précédentes se sont déroulées à Laghouat, ambitionne également, selon son commissaire, d'"offrir un espace de rencontre et d'échange entre artistes, créateurs et acteurs du secteur culturel, tout en favorisant le dialogue et les interactions



entre les arts plastiques, les arts visuels, la création audiovisuelle et les pratiques artistiques numériques". M. Lamouti explique également que "les spécificités de l'expérience artistique algérienne, ainsi que ses liens avec la mémoire et le patrimoine culturel national seront mis en valeur lors de ce festival". Ainsi, parmi la vingtaine d'exposants (aux noms d'artistes énigmatiques), venus chacun, avec une œuvre déjà existante, que le festival expose après l'avoir soumise à la réalité augmentée (mapping, projection, son et interaction): Zullverein (Said Boutaleb), "Zaeta" (Mohamed El Amine Houari), "LMNT" (Lyes Karbouai), "NOOR" (Melinda Noor Benzerroug, "BER" (Zakaria Benmahdi) et "Vatcha" (Bachir Dahmoun). Le programme de cette quatrième édition s'articule autour de quatre principaux volets: une exposition artistique du 19 au 22 novembre à la Villa Abdelatif et l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts d'Alger, des résidences de création qui ont déjà réuni, du 11 au 17 novembre -donc avant l'ouverture officielle de ce festival- quatre artistes qui ont travaillé sur une œuvre déjà existante pour la soumettre ensuite à la réalité augmentée et l'exposer au public. Des conférences-débats, ainsi que des ateliers pratiques, les 21 et 22 novembre au Palais de la Culture Moufdi-Zakaria, offrant aux participants et au public différentes opportunités de découverte, d'interaction et de partage d'expériences et de savoir-faire artistiques. L' exposition permettra notamment aux visiteurs de découvrir un éventail d'œuvres et d'expériences créatives relevant de plusieurs disciplines, dont la vidéo, l'animation, la photographie, la peinture, le design et les arts visuels, en plus de projets axés sur la recherche, l'expérimentation et les installations artistiques. Le quatrième Festival culturel national des arts plastiques et des arts visuels est organisé sous l'égide du ministère de la culture et des Arts.

CHEIKH MOHAMED KHAZNADJI, CHANTRE DE LA SANAA D'ALGER":

Un nouvel ouvrage dédié à la mémoire d'un maître de la musique andalouse

Le parcours artistique singulier et l'héritage musical prolifique de Cheikh Mohamed Khaznadji, figure emblématique de la musique andalouse algérienne, sont au cœur d'un nouvel ouvrage intitulé "Cheikh Mohamed Khaznadji, le chantre de la Sanâa d'Alger", du regretté chercheur, musicologue, Nour-Eddine Saoudi, qui rend hommage à un maître ayant consacré sa vie à la préservation et à la transmission de ce patrimoine musical ancestral. Paru récemment dans un format royal aux éditions "Al Bayazine", cet ouvrage de 117 pages, structuré en cinq chapitres et une trentaine de sous-titres, propose un témoignage documenté sur l'itinéraire d'un artiste dont l'engagement a contribué à la sauvegarde et au rayonnement de la tradition andalouse algéroise. Le livre est également enrichi de photographies illustrant les grands maîtres de la musique andalouse dans sa variante Senâa et les moments de partage, de transmission et d'enseignement entre l'auteur et le maître. Fruit d'un dialogue approfondi entre les deux hommes, cette publication restitue, en proses et dans un lyrisme flamboyant, à travers les souvenirs, les expériences et les réflexions de Mohamed Khaznadji (1929-2025), une partie de la mémoire de l'école de la Sanâa d'Alger, tout en mettant en évidence les particularités esthétiques et les fondements de cette tradition musicale transmise de génération en génération. L'origine de ce projet remonte aux rencontres et aux échanges engagés par Nour-Eddine Saoudi (1954-2024) dans le cadre de l'émission "Nouba Andaloussia", qu'il animait sur les ondes de la Chaîne III de la Radio algérienne. Ces entretiens, nourris par la mémoire et l'expérience du maître, ont progressivement donné naissance à un travail de recherche et de documentation destiné à valoriser les grandes figures ayant marqué l'histoire de la musique andalouse algérienne. Sur le plan artistique, renseignent les contenus de ce bel ouvrage, Mohamed Khaznadji se distingue par son attachement au style traditionnel de la Sanâa, dans sa forme la plus proche de celle pratiquée par les anciens maîtres et grandes figures historiques du genre, à l'instar de Meriem Fekkay, M'3alma Yamina bent El Hadj El Mahdi et Cheikh Sfendja, de son vrai nom Mohamed Ben Ali, considéré comme



l'un des précieux témoins de cette tradition dans sa variante algéroise. Tout au long de son parcours, le maître s'est attaché à préserver le répertoire de la Sanâa, ses modes musicaux et ses spécificités, notamment à travers l'étude et la transmission des différentes noubas, contribuant ainsi à la continuité de cet art auprès des nouvelles générations. Le lecteur percevra une sortie à titre doublement posthume de ce bel ouvrage, en hommage à Mohamed Khaznadji et à Noureddine Saoudi, deux grands maîtres de la Sanâa dont l'amitié et la proximité a donné naissance à cet ouvrage qui constitue une contribution à la documentation de la mémoire musicale nationale et à la connaissance d'une tradition qui occupe une place importante dans l'identité culturelle algérienne. Ce nouvel ouvrage souligne, dans le même temps, le rôle des maîtres et des passeurs de savoir dans la sauvegarde d'un patrimoine dont la transmission demeure un enjeu essentiel pour les générations futures".

ZELLIGE DU PALAIS AHMED-BEY (CONSTANTINE) :

Art décoratif ancestral ancré dans l'architecture algérienne

Le palais Ahmed-Bey de Constantine conserve un patrimoine remarquable de plus de 47.000 pièces de zellige authentique, témoignant de la richesse de cet art décoratif ancestral et de son ancrage dans l'architecture algérienne. Ces pièces remarquables du patrimoine national illustrent la diversité des motifs et la maîtrise d'un savoir-faire artisanal qui continue de susciter beaucoup d'intérêt de la part des amateurs et des professionnels, a souligné la directrice du musée public national des arts et des expressions culturelles traditionnelles de Constantine, Meriem Guebaillia. Selon la même responsable, également membre de la Commission nationale chargée de la préparation des dossiers d'inscription du patrimoine culturel immatériel algérien auprès de l'UNESCO, le zellige constitue l'une des principales expressions de l'ornementation architecturale en Algérie. Présent dès la fin du Xe et le début du XIe siècle, dans plusieurs villes et monuments du pays dont Kalaâ des Béni Hammad (wilaya de M'Sila), site inscrit au patrimoine mondial, cet art a évolué au fil des périodes historiques, donnant naissance à différentes déclinaisons régionales, sous l'influence de divers courants culturels, a précisé Mme Guebaillia. Des témoignages de cette évolution sont également relevés à Béjaïa, puis à Tlemcen, où s'est notamment développé le zellige dit "qirati". Au palais Ahmed-Bey, les pièces recensées se distinguent par la variété de leurs motifs géométriques, figuratif et floraux, auxquels s'ajoutent, plus rarement, des représentations animalières, notamment des paonneaux, a fait savoir la même source. Utilisé aussi bien dans la décoration des sols que des murs, le zellige repose sur l'assemblage minutieux de petites pièces pour former des compositions géométriques ou végétales, a-t-on expliqué Toujours pratiqué, cet art continue de répondre à une demande pour l'ornementation des maisons, des mosquées, des Hamammes et des établissements publics, a souligné la même responsable. A Constantine comme dans d'autres régions du pays, des artisans perpétuent ce savoir-faire à travers des ateliers et des formations, dispensés dans des cadres institutionnels ou transmission familiale de génération en génération, selon la même source. Une continuité qui constitue également l'un des principaux arguments du dossier de candidature du zellige et de la céramique émaillée algériens à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO, a-t-elle affirmé. La directrice du musée a, par ailleurs, rappelé que la préparation de cette candidature a mobilisé des artisans de plusieurs régions du pays, notamment Constantine, Bejaia, Alger, Tipasa et Tlemcen, illustrant ainsi la dimension nationale de cet art authentique et la persistance de sa transmission.

Djamaâ El-Djazaïr remporte le prix saoudien Abdullatif Al Fozan pour l'architecture des mosquées

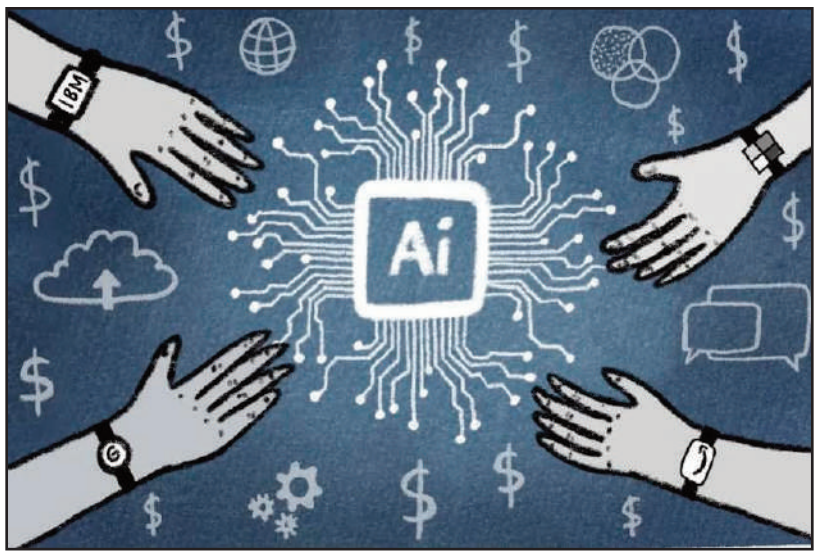
Djamaâ El-Djazaïr a remporté le prix spécial de la 5e édition du Prix Abdullatif Al Fozan pour l'architecture des mosquées (2023-2026), lors d'une cérémonie officielle organisée dans la ville de Dhahran, au Royaume d'Arabie saoudite, indique mercredi un communiqué de l'établissement. "Djamaâ El-Djazaïr a remporté le prix spécial de la 5e édition du Prix Abdullatif Al Fozan pour l'architecture des mosquées (2023-2026), lors de la cérémonie officielle organisée mardi soir à Dhahran, sous le patronage de Son Altesse Royale le prince Saoud ben Nayef ben Abdelaziz Al Saoud, Gouverneur de la province d'Ach-Charqiya", précise la même source. Cette distinction internationale vient "consacrer la place de premier plan qu'occupe Djamaâ El-Djazaïr, en tant que troisième plus grande mosquée au monde et première en Afrique, et valoriser sa conception architecturale contemporaine de l'identité islamique, qui fait appel à la mémoire esthétique maghrébine et andalouse, conjuguée aux perspectives de l'ingénierie moderne, sans pour autant perdre son ancrage dans ses racines spirituelles et culturelles".Elle traduit également la reconnaissance de la complémentarité fonctionnelle de Djamaâ El-Djazaïr, en tant que "complexe civilisationnel où convergent le culte, le savoir, l'éducation spirituelle, la recherche et le dialogue". Dans ce contexte, la cérémonie a été ponctuée par la projection d'un film documentaire mettant en lumière "la vision intégrée de Djamaâ El-Djazaïr dans laquelle l'édifice véhicule son message, et où ce message donne vie à l'édifice". Après la remise du prix à la délégation de Djamaâ El-Djazaïr présente à la cérémonie, l'un de ses représentants a lu une allocution adressée, aux organisateurs, par le ministre d'Etat, recteur de Djamaâ El-Djazaïr, Cheikh Mohamed Maâmoun Al Kacimi Al Hoceini, dans laquelle il a exprimé sa profonde gratitude pour cette distinction qui dépasse la simple célébration d'un édifice architectural pour "consacrer une vision civilisationnelle vouée à maintenir l'architecture islamique vivante dans la conscience humaine, renouvelée dans son expression, fidèle à son message et capable de dialoguer avec son temps".A cet égard, le recteur a rappelé que ce monument, fruit d'un effort national collectif, "porte un message ouvert sur les espaces maghrébin, africain, arabe et islamique, tout en prônant les valeurs du juste milieu, de la modération et du dialogue civilisationnel", soulignant que cette consécration constitue à la fois "un devoir sacré et une motivation pour redoubler d'efforts". Il a, par ailleurs, tenu à saluer, "le Royaume frère d'Arabie saoudite, direction et peuple", louant "les efforts qu'il déploie au service de l'Islam, de la préservation de ses Lieux Saints et de son patrimoine architectural, ainsi que de l'accueil d'initiatives scientifiques et civilisationnelles réunissant les enfants de la Oumma autour de ses valeurs communes".

ENVIRONNEMENT :

Plus de 1.500 jeunes formés aux applications de l'IA

Plus de 1.500 jeunes porteurs de projets et startuppers, à travers les différentes wilayas du pays, ont bénéficié d'un programme de formation portant sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et de l'innovation technologique au service de l'environnement et du développement des villes intelligentes durables, a indiqué, jeudi à Alger, Hayet Achour, directrice générale du Conservatoire national des formations à l'environnement (CNFE), relevant du ministère de l'Environnement et de la Qualité de la vie.

Dans une déclaration à la presse en marge de la clôture du 2e atelier de formation, intitulé "Utilisation de l'intelligence artificielle pour un environnement sain et des villes intelligentes durables", Mme Achour a précisé que cette session s'inscrit dans le cadre des programmes de formation organisés par le ministère, par le biais du CNFE au profit des jeunes porteurs d'idées et de projets, ainsi que des startuppers, en vue de les encourager à investir dans le domaine de l'environnement. Plus de 1.500 jeunes ont bénéficié de cette formation, en présentiel au siège du ministère ou à distance, par visioconférence, à travers les maisons de l'environnement implantées dans les 50 wilayas, au cours de laquelle ont été abordées les applications de l'intelligence artificielle dans la rationalisation de la consommation énergétique, l'irrigation intelligente et le tri sélectif des déchets, ainsi que l'utilisation des

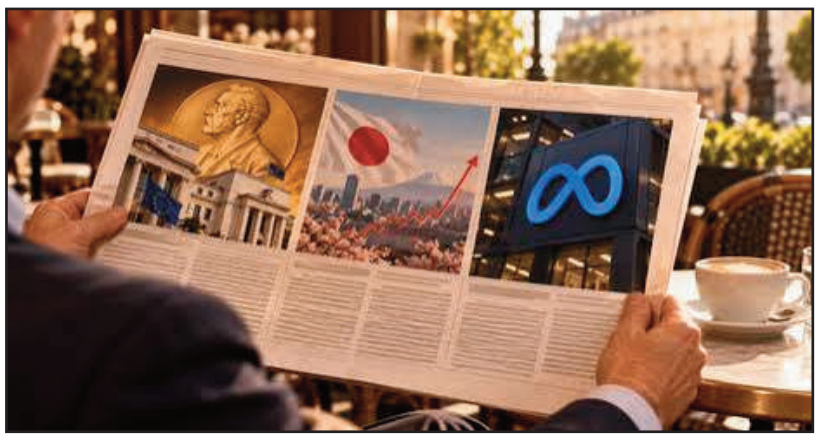


conteneurs intelligents, a-t-elle ajouté. Elle a également rappelé l'application des dispositions du décret exécutif 21-64, qui encourage l'activité de collecte, de tri et de valorisation des déchets, précisant que le ministère œuvre, en coordination avec le ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, à accompagner les jeunes et à les orienter vers les opportunités d'investissement dans ce domaine, ainsi qu'à leur permettre de bénéficier des dispositifs de financement, à l'instar de l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM) et l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (NESDA). Par ailleurs, la directrice générale du CNFE a annoncé l'organisation, la semaine prochaine, de sessions de formation au profit des associations environnementales et des membres des Scouts musulmans, axées sur la communication et la sensibilisation environnementales, dans le but de renforcer la contribution de la société civile à la protection de l'environnement et des ressources naturelles, à la gestion des déchets et à la sensibilisation aux changements climatiques.

CLIMAT :

L'IA pousse Meta à "réévaluer" son échéance de zéro émission nette

Meta a annoncé jeudi "réévaluer" son objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre, planifié initialement pour 2030, à cause du boom de l'intelligence artificielle (IA), dernier recul en date des géants de la tech en matière d'action climatique. "Nous réévaluons nos calendriers, séquençages et objectifs intermédiaires - y compris l'échéance de 2030 pour notre objectif de zéro émission nette", a écrit le groupe, propriétaire de Facebook, dans son rapport RSE 2026 publié jeudi, en avançant notamment la "croissance plus rapide que prévu" de la "demande de l'IA en termes d'infrastructures". Les émissions nettes rapportées par le géant américain pour 2025 se sont envolées de 45% par rapport à l'année précédente, selon les données communiquées dans ce rapport, qui utilise en outre une méthode de comptabilité minimisant la réelle empreinte carbone de l'électricité consommée par le groupe. "Quand nous avons fixé notre objectif de zéro émission nette, nous avions anticipé une croissance stable, une baisse du coût des énergies propres" et d'autres changements "qui nous permettraient de progresser au rythme que nous envisagions. La réalité s'est avérée beaucoup plus complexe", justifient deux cadres de Meta dans l'introduction du document. Meta s'était engagé en 2020 à réduire à zéro ses émissions nettes à horizon 2030, à une époque où nombre d'entreprises se fixaient des objectifs de neutralité carbone, dans le sillage de l'accord de Paris sur le climat - qui visait à limiter le réchauffement de la planète à long terme



à 1,5 C par rapport à l'époque préindustrielle. Le groupe comptait y parvenir en réduisant autant que possible ses émissions de CO2 et en achetant des crédits carbone pour compenser virtuellement son empreinte, une méthode de compensation décrédibilisée depuis par de nombreuses études.

D'ici 2030, l'intelligence artificielle pourrait peser sept fois plus lourd sur l'environnement

L'essor fulgurant de l'intelligence artificielle ne s'accompagne pas que d'innovations : selon une récente étude, son impact environnemental pourrait, en cinq ans, être multiplié par sept à l'échelle mondiale. Pour la planète, l'alerte est claire.

L'empreinte énergétique de l'IA explose à l'horizon 2030

Entre 2025 et 2030, la consommation d'électricité de l'intelligence artificielle risque de s'envoler. Une étude de l'association Green IT, s'appuie sur des méthodes scientifiques rigoureuses issues des standards internationaux pour affirmer ce chiffre vertigineux : x7 en seulement cinq ans, à la fois pour la consommation électrique et les émissions de CO_2 qui y sont liées. Ce bond concerne l'ensemble des formes d'IA : agentique, générative, prédictive… et tout son écosystème informatique, depuis les serveurs jusqu'aux surfaces de centres informatiques. On ne parle donc pas uniquement de logiciels, mais de toute une chaîne physique, gourmande en ressources et en énergie.

Un seuil soutenable largement dépassé d'ici quatre ans

En 2030, si l'on suit cette progression, l'IA pourrait consommer l'équivalent du "budget soutenable annuel" de 645 millions de personnes. Pour donner une idée, cela représente 1,4 fois la population totale de l'Union européenne réunie. Mais de quoi parle-t-on avec ce terme technique ? Le budget soutenable annuel, c'est la quantité maximale d'impact environnemental et sanitaire qu'une personne peut générer, sur une année, sans dépasser les limites planétaires. Concrètement, ce seuil sert à imaginer combien de personnes la planète pourrait supporter si chacun puisait dans son quota écologique sans le dépasser. Autrement dit, le seul fonctionnement de l'IA grignotera bientôt la « part environnementale » de centaines de millions d'humains, alors que ses usages — génération de textes, prévisions, recommandations — se généralisent chaque jour.

Quatre crises majeures alimentées par l'IA

L'intelligence artificielle ne se contente pas de catalyser le réchauffement climatique. D'après le rapport de Green IT, ses effets en cascade bousculent aussi :

Le réchauffement global, via l'accroissement spectaculaire des émissions de gaz à effet de serre ;

L'eutrophisation des milieux aquatiques, qui désigne la prolifération excessive d'éléments nutritifs dans les eaux (souvent causée par l'extraction de charbon nécessaire à la production d'électricité), provoquant asphyxies et perte de biodiversité ;L'épuisement des ressources abiotiques, c'est-à-dire l'appauvrissement irréversible de ressources non renouvelables comme certains métaux ou minéraux utilisés dans les serveurs et composants électroniques ;Les émissions de particules fines, issues à la fois de la fabrication des infrastructures et de la production électrique. Face à ces multiples impacts, il ne s'agit plus de limiter l'usage de l'IA "seulement" pour préserver le climat : les enjeux concernent aussi l'air qu'on respire, l'eau qu'on boit et la disponibilité des ressources pour les générations futures.

Sobriété numérique : l'appel fort à agir

L'étude Green IT ne se limite pas au constat. Elle porte un appel urgent : "Renoncer à l'IA dès que c'est possible" ou, si l'on ne peut s'en passer, lui préférer les usages les plus sobres. C'est-à-dire des IA optimisées pour consommer moins, des usages limités au strict nécessaire — bref, introduire de la frugalité dans le numérique alors qu'il se veut exponentiel.

L'association réclame aussi un engagement politique fort. Parmi les pistes :

Légiférer pour cadrer le développement et l'usage de l'IA (offre, usages, sobriété) ;Informer le public pour l'aider à mieux choisir ses usages numériques ;Mettre en place un label assurant la transparence, à l'instar de ce qui existe déjà pour les OGM.Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Si le rythme actuel se confirme, l'intelligence artificielle, moteur d'innovation mais aussi d'inquiétude environnementale, va devoir s'adapter ou renoncer à ses excès pour rester compatible avec les limites biophysiques de la planète.

« L'université œuvre à former un étudiant qualifié, capable de transformer les connaissances en valeur ajoutée pour l'économie nationale »

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a affirmé, jeudi soir dans la wilaya d'El-Oued, que l'université s'attèle à former un étudiant qualifié, capable de transformer les connaissances acquises en valeur ajoutée au profit de l'économie nationale. Dans une allocution prononcée à l'Université "Chahid Hamma Lakhdar", dans le cadre d'une visite de travail dans la wilaya, le ministre a indiqué que "cette orientation, adoptée par le système universitaire, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du président de la République et de sa vision prospective de l'université, notamment à travers son ouverture sur son environnement économique, afin qu'elle puisse constituer l'un des leviers de l'économie nationale". Et d'ajouter que "l'enseignant universitaire s'est pleinement engagé dans cette démarche, afin d'accompagner et d'encadrer l'étudiant dans la transformation des connaissances scientifiques en valeur économique, susceptible de contribuer à la dynamique de l'économie nationale et y jouer un rôle actif".M. Baddari a souligné, en outre, que les brevets d'invention, les startups créées ainsi que les projets innovants enregistrés au sein des universités, à travers les différentes structures du Centre des interfaces universitaires et entrepreneuriales, illustrent cette importante transformation du rôle des universités, fondée sur la conversion des connaissances en valeur ajoutée pour l'économie. Au cours de cette visite, le ministre, accompagné du wali d'El-Oued, Larbi Bahloul, s'est rendu au Centre des interfaces universitaires et entrepreneuriales, qui regroupe notamment l'incubateur universitaire, le Centre d'appui à la technologie et à l'innovation, le Centre de développement de l'entrepreneuriat ainsi que le Centre de liaison entre l'université et les entreprises, où il a reçu une présentation sur les activités menées par les enseignants et les étudiants au sein de ces structures. M. Baddari a également procédé à l'inauguration du nouveau siège de la faculté de médecine, où il s'est enquis des process pédagogiques adoptées au sein de cet important établissement universitaire. Il a souligné, à cet égard, que son département accorde une importance particulière aux facultés de médecine des wilayas du Sud, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des prestations médicales offertes aux patients. Au terme de sa visite, le ministre a honoré des enseignants ayant réalisé des travaux de recherche reconnus à l'échelle internationale, et supervisé la distribution de fauteuils roulants au profit de personnes à besoins spécifiques, ainsi que des tablettes d'écriture en braille destinées à des non-voyants.

Anthropic s'envole en Bourse pour ses débuts, malgré les turbulences pour l'IA

La cotation à Wall Street de la start-up américaine Anthropic a débuté jeudi au pas de charge avec un envol du cours qui défie la frilosité des investisseurs pour l'intelligence artificielle (IA), chahutée dernièrement sur les marchés. L'action Anthropic a ouvert à 111,50 dollars, nettement au-delà des 83 dollars fixés mercredi soir par l'entreprise et la valorisation a brièvement atteint 2.000 milliards de dollars, en prenant en compte tous les titres pouvant être créés à terme. La demande s'est un peu essoufflée et vers 19H30 GMT, le titre prenait 16,28 % à 96,51 dollars, dans un marché boursier à la peine. L'entreprise a levé un montant record de 81,3 milliards de dollars avec cette entrée en Bourse, dépassant le précédent fixé par SpaceX en juin avec 75 milliards. Cette opération va donner les moyens à l'entreprise "de faire les choses bien dans l'IA", a lancé son dirigeant Dario Amodei.


أخبار وطنية
روبورتاجات
تحقيقات
حوارات
تسالي...
الديوان
يومية وطنية متخصصة ثقافية
EL-DIWAAN

ED DIWAN
Quotidien national d'informations culturelles
2416
Samedi 21 Novembre 2026

COTE D'IVOIRE :

10 morts et huit blessés graves dans une collision entre un porte-char et un minicar

Une collision entre un camion porte-char et un minicar de transport en commun a fait 10 morts et huit blessés graves jeudi dans la région de la Mé, dans le sud-est de la Côte d'Ivoire, selon des médias locaux citant le bilan définitif des pompiers civils. L'accident s'est produit à proximité des villages de Bouapé et d'Agbahou, dans l'après-midi de jeudi, selon les mêmes sources. Le bilan provisoire communiqué dans un premier temps faisait état de sept morts et douze blessés. Il a ensuite été revu à la hausse après les opérations de secours menées par les pompiers civils de la Mé. Parmi les personnes décédées figure un bébé âgé de 11 mois.

Un séisme de magnitu de 5,2 frappe au large des côtes du centre du Chili (GFZ)

Un séisme d'une magnitude de 5,2 a secoué les côtes du centre du Chili jeudi à 18H09 GMT, a indiqué le Centre allemand de recherche en géosciences (GFZ). L'épicentre, situé à une profondeur de 30,7 km, a été initialement localisé à 31,85 degrés de latitude sud et 72,02 degrés de longitude ouest.

SALVADOR :

Le président Bukele souligne sa détermination à combattre les gangs en Haïti

Le président du Salvador, Nayib Bukele, a affirmé jeudi soir que les militaires salvadoriens déployés en Haïti donnaient "une leçon" aux gangs qui sévissent dans le pays. Plus de 2.000 soldats salvadoriens sont déployés en Haïti, un pays ravagé par de puissants gangs accusés d'avoir enlevé, le 18 octobre, quatre militaires salvadoriens membres d'une force multinationale approuvée par l'ONU. "Ils donnent une leçon aux gangs de Haïti comme ils l'ont donnée aux gangs d'ici", a vanté le président salvadorien en déposant sa candidature pour un troisième mandat. Si M. Bukele affirme que l'opération visait à retrouver les soldats. Les forces salvadoriennes ont participé à la destruction des centres d'opérations de deux gangs. Elles contribuent également à protéger un stade de football dont la police locale a repris le contrôle, après deux ans de domination des gangs.

CAMEROUN :

Quatre morts dans l'effondrement partiel d'un immeuble à Douala

Quatre personnes, dont trois enfants, ont été trouvé la mort dans l'effondrement partiel d'un immeuble en construction survenu dans la nuit de vendredi à samedi, dans le quartier Bonaloka à Douala, au Cameroun, a annoncé samedi la marie de la ville. Selon la même source, une partie du bâtiment s'est effondrée sur une habitation voisine, tuant un adulte et trois enfants. Un autre enfant a été blessé et évacué vers un hôpital. Les victimes ont été extraites des décombres par les sapeurs-pompiers et les forces de police. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances de l'accident.

Lancement de l'application "MobilisTransfer" dédiée aux entreprises

L'opérateur Mobilis a lancé son application "MobilisTransfer" permettant aux entreprises de gérer à distance les lignes de leurs employés et collaborateurs de manière "simple, flexible et sécurisée", indique l'opérateur, mercredi, dans un communiqué. "MobilisTransfer" qui "s'inscrit dans le cadre de la stratégie de Mobilis visant à promouvoir l'innovation et à diversifier ses services et solutions digitales, permet aux entreprises de gérer à distance les lignes de leurs employés, abonnés aux offres "Revolution", et de répartir à distance les Mobilis Units (MU) entre les lignes de leurs collaborateurs, de manière simple, flexible et sécurisée", explique la même source. L'application offre plusieurs fonctionnalités, dont "un accès sécurisé, disponible 24h/24 et 7j/7, avec une interface multilingue, un tableau de bord pour le suivi des lignes en temps réel et la répartition des MU de manière individuelle ou collective", précise le communiqué. Elle met également à la disposition des clients "des options de transfert adaptées aux besoins des entreprises ainsi



que la consultation du solde et de l'historique des transferts". A travers cette application, Mobilis réaffirme "son engagement à accompagner les entreprises dans leur développement et leur transformation digitale, en leur proposant des solutions innovantes et pratiques", conclut le communiqué. **S.souad**

GEORGIE :

Six morts après une explosion liée au gaz à Tbilissi (nouveau bilan)



Six personnes ont été tuées jeudi après une explosion possiblement liée au gaz qui a provoqué l'effondrement partiel d'un immeuble de cinq étages à Tbilissi, capitale de la Géorgie, ont rapporté les autorités dans un nouveau bilan. Le précédent bilan faisait état de trois morts. "Six corps ont été retrouvés dans les décombres, y compris celui d'un jeune enfant", a indiqué à des journalistes le ministre géorgien de l'Intérieur, Sulkhan Tamazachvili. L'explosion a eu lieu dans la matinée quand un résident du cinquième étage a voulu allumer un chauffage au gaz, a indiqué le ministre de l'Intérieur, Sulkhan Tamazachvili. Une fillette de trois ans a été sauvée des ruines, sous les applaudissements de personnes rassemblées autour de la scène. L'une des personnes décédées pourrait être sa mère, selon le chef des services de secours, Teimouraz Mgebrichvili. Quatre autres personnes ont été hospitalisées, dont un garçon de onze ans souffrant de blessures sérieuses.

F.Kheira

TEBESSA:

Démantèlement d'un réseau criminel spécialisé dans la contrebande de moteurs automobiles (Sûreté)

Les éléments de la brigade de répression de la criminalité relevant du service de wilaya de la police judiciaire de la sûreté de wilaya de Tébessa sont parvenus à démanteler un réseau criminel organisé actif dans la contrebande de moteurs automobiles à travers la bande frontalière et à saisir 63 moteurs, a-t-on appris jeudi auprès de ce même corps constitué. Les faits de cette affaire, qui a également permis l'interpellation de quatre suspects, remontent à la réception, par les éléments de la police, d'informations faisant état du passage d'un certain nombre de moteurs automobiles usagés, a précisé la même source. Après l'intensification des investigations par les éléments de la police, l'identité des suspects et leur lieu de présence ont été déterminés, permettant la mise en place d'un plan sécuritaire minutieux qui a abouti à leur arrestation ainsi qu'à la saisie des 63 moteurs, en plus de deux (2) véhicules utilisés dans l'opération de contrebande, selon la même



source sécuritaire. Après l'accomplissement des procédures légales requises, les quatre suspects ont été présentés devant le parquet territorialement compétent, a-t-on indiqué. **K.Nacera**

PAKISTAN:

Dix morts, dont trois enfants, dans une collision entre un bus et un camion-citerne



Au moins dix personnes, dont trois enfants, ont trouvé la mort dans une collision entre un bus et un camion transportant du gaz liquéfié survenue dans le sud-ouest du Pakistan, a annoncé jeudi la police pakistanaise. "Le bus voyageait de Turbat à Karachi lorsque la collision s'est produite. Le choc a déclenché un incendie qui a rapidement ravagé les deux transports, piégeant les passagers à l'intérieur", a déclaré Muhammad Aslam Bangulzai, représentant de la police, à des médias locaux. Selon les premiers éléments de l'enquête, le camion circulait à contresens lorsqu'il est entré en collision frontale avec le bus. Plusieurs passagers sont morts sur place, tandis que deux ont succombé à leurs blessures durant leur transfert à l'hôpital, selon des sources policières. Les équipes de secours ont évacué 27 blessés vers un hôpital de la marine pakistanaise situé à Ormara. D'autres victimes ont été transportées vers la ville côtière voisine de Pasni.

N.Nadia

Une tempête inonde les rues de Los Angeles et San Francisco

Une nouvelle tempête déferlant jeudi sur la Californie a inondé les rues de Los Angeles et San Francisco, et poussé les autorités à demander à certains habitants de se tenir prêts à évacuer si besoin. Des pluies torrentielles ont déferlé jeudi matin sur Los Angeles, provoquant des inondations éclairs dans de nombreuses rues de la ville. Près de l'aéroport de Burbank, au nord de la mégapole, les pompiers ont dû secourir un automobiliste piégé par l'eau submergeant son véhicule.

HAÏTI :

La police dit avoir tué 34 membres de gang lors d'une opération à Port-au-Prince

La police nationale haïtienne a annoncé avoir tué 34 membres d'un gang lors d'une opération menée jeudi dans un quartier de Port-au-Prince, capitale de ce pays pauvre des Caraïbes particulièrement touché par les violences de groupes criminels. Cette opération a visé "une base du chef de gang Ti Lapli" dans le quartier Martissant de Port-au-Prince, a expliqué la police, alors que la capitale haïtienne est depuis peu le théâtre d'un déploiement d'envergure de l'armée salvadorienne contre les gangs locaux. Des explosions et des tirs nourris ont été entendus jeudi matin dans ce quartier, selon un témoin. Les opérations d'ampleur contre les gangs se multiplient depuis plusieurs semaines en Haïti. Le président du Salvador, Nayib Bukele, a annoncé mercredi la destruction de la maison d'un chef de gang à Haïti, deuxième opération du genre menée par des troupes salvadoriennes. Elles avaient déjà détruit fin octobre le quartier général du gang 400 Mawozo, l'un des plus puissants du pays. Fin octobre, Nayib Bukele a envoyé plus de 2.000 soldats en Haïti, un déploiement mené en dehors d'un cadre international clair mais bien accueilli par les autorités haïtiennes, dépassées depuis longtemps dans leur lutte contre les gangs, et par la population.

Volkswagen rappelle 2,8 millions de voitures

Les modèles concernés sont les Golf, Tiguan, Touran et Caddy produits entre 2013 et 2024 et les Audi Q3 fabriqués de 2017 à 2024. Voilà de quoi donner quelques sueurs froides à plus de deux millions d'automobilistes et aux responsables de Volkswagen et d'Audi. Une campagne de rappel mondiale concernant plus de 2,8 millions de véhicules de ces deux marques, pour un risque de corrosion de la direction, indique l'Agence automobile allemande.

Un séisme de magnitude 5,0 frappe la région frontalière entre l'Afghanistan et le Tadjikistan

Un séisme d'une magnitude de 5,0 a secoué la région frontalière entre l'Afghanistan et le Tadjikistan dimanche à 20 h 27 GMT, a indiqué le Centre allemand de recherche en géosciences (GFZ). L'épicentre, situé à une profondeur de 231,3 km, a été initialement localisé à 36,70 degrés de latitude nord et 71,10 degrés de longitude est.